

Conseil municipal

12 Juin 2018

Procès-verbal

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Pierre SOUDRY, Sylvie d'ESTEVE, Florence NAPOLY (à partir du point 2), Jean-Christian SCHNELL, Laurence AUGERE, Jean-Claude TEYSSIER, Sophie TRINIAC, Hervé BRILLANT, Agnès THEARD, Daniel TURCK, Jacques FRANQUET, Valérie LABORDE (*Maires-adjoints*), Bernadette GRELU, Patrice FORGET, Geneviève SALSAT, Anne-Sophie MARADEIX, Georges LEFEBURE, Benoît VIGNES, Laurent BOUMENDIL, Olivier LEVASSEUR, Gwenaëlle VELOU, Olivier MOUSTACAS, Stéphanie LE VOGUER, Jean-François BARATON, Stéphane DASSE, Frédéric VIAL, Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD, Monique FERNEZ, Stéphane MICHEL (*Conseillers municipaux*).

Absents excusés : Florence NAPOLY (le point 1) (Maire-adjoint), Birgit DOMINICI, Carmen OJEDA-COLLET, Laurence SEGUY, Olivier GONZALEZ (conseillers municipaux)

Procurations :

Mme NAPOLY	à	Mme LABORDE
Mme DOMINICI	à	M. SOUDRY
Mme OJEDA-COLLET	à	M. BRILLANT
Mme SEGUY	à	Mme AUGERE
M. GONZALEZ	à	M. SCHNELL

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE VOGUER (*Conseillère municipale*)

ORDRE DU JOUR

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018.....	3
III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES.....	4
1. Compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017	4
2. Compte administratif 2017 du budget principal de la Ville.....	4
3. Compte de gestion du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2017	12
4. Compte administratif 2017 du budget annexe d'assainissement	13
5. Décision modificative n°1 du budget principal de la Ville	16
6. Décision modificative n°1 du budget annexe d'assainissement	20
7. Transfert à la commune des subventions habitat attribuées par Versailles Grand Parc et restant à verser au 01/01/2018	21
8. Approbation du rapport de la CLETC du 5 avril 2018	21
9. Remboursement au SIABS de la perte de change définitive d'un emprunt.....	23
10. Délégation de service public – gestion des marchés d'approvisionnement – Choix du délégataire et approbation du contrat.....	25
11. Attribution de subvention 2018 aux associations	28
IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE	30
1. Augmentation des agréments des multi-accueils Joly et Berthet.....	30
2. Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements petite enfance de la ville	31
3. Renouvellement de la convention pour la participation financière de la commune de Bougival aux frais de restauration des enfants scolarisés à La Celle-Saint-Cloud	32
4. Accompagnement des projets pédagogiques des écoles primaires publiques pour l'année scolaire 2018-2019.....	33
5. Accompagnement des projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2018-2019.....	34
V. ANIMATION DE LA VILLE	35
1. Signature du bail emphytéotique pour le Domaine des Frênes	35
2. Tarifs de la saison culturelle 2018-2019.....	39
3. Fixation d'un tarif pour les exposants de la Fête de l'Hiver	43
4. Tarifs entrée piscine 2018-2019.....	43
5. Tarifs sport autre que les entrées piscine : location piscine, location gymnase et stades, remplacement de badges ou clés, inscription à l'école des sports – 2018/2019.....	45
6. Voyage à Beckum – mandat spécial – remboursement des frais.....	48
7. Modification de la composition du jury « Les Cellois s'exposent » - 12 ^{ème} édition.....	49
VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE.....	50
1. Approbation de la convention de mutualisation de service avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et de la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public par la CAVGP dans le cadre de l'implantation de points d'apport volontaire pour la collecte du verre.....	50
2. Confirmation de l'intégration de la commune de La Celle-Saint-Cloud dans le périmètre de la concession d'un service public de location de bicyclettes sur le territoire d'Île-de-France	52
3. Demande de subvention au Conseil régional d'Île-de-France pour des travaux pour l'aménagement d'équipements sportifs de proximité.....	54
4. Marché de travaux pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement groupe scolaire Morel de Vindé	56
VII. QUESTIONS DIVERSES	57
VIII. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS	59
IX. INFORMATIONS DIVERSES.....	59

Monsieur le Maire

Je vous propose de commencer cette séance de conseil municipal en demandant à Sylvie de faire l'appel.

Madame d'ESTEVE

Monsieur DELAPORTE, présent. Monsieur SOUDRY, présent. Madame d'ESTEVE présente. Madame NAPOLY, qui arrivera un peu en retard, pouvoir à Madame LABORDE. Monsieur SCHNELL, présent. Madame AUGERE, présente. Monsieur TEYSSIER, présent. Madame TRINIAC, présente. Monsieur BRILLANT, présent. Madame THEARD, présente. Monsieur TURCK, présent. Monsieur FRANQUET, présent. Madame LABORDE, présente. Madame GRELU, présente. Monsieur FORGET, présent. Madame DOMINICI, pouvoir à Monsieur SOUDRY. Madame SALSAT, présente. Madame MARADEIX, présente. Monsieur LEFEBURE, présent. Monsieur VIGNES, présent. Monsieur BOUMENDIL, présent. Monsieur LEVASSEUR, présent. Madame OJEDA-COLLET, pouvoir à Monsieur BRILLANT. Madame VELOU, présente. Madame SEGUY, pouvoir à Madame AUGERE. Monsieur MOUSTACAS, présent. Monsieur GONZALES, pouvoir à Monsieur SCHNELL. Madame LE VOGUER, présente. Monsieur BARATON, présent. Monsieur DASSE, présent. Madame VIAL, présente. Madame DELAIGUE, présente. Monsieur BLANCHARD, présent. Madame FERNEZ, présente. Monsieur MICHEL, présent.

I. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**Monsieur le Maire**

Merci Sylvie. Nous avons eu un secrétaire de séance la dernière fois, ce serait plutôt un secrétaire de séance. Qui est candidat ? Stéphanie. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Elle est donc élue, désignée comme secrétaire de séance.

(Stéphanie LE VOGUER est élue secrétaire de la séance)

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Je vais donc ouvrir la séance du conseil municipal en vous indiquant que nous avons sur table un certain nombre de délibérations. Je vais tout de même vous les expliquer parce que l'on rajoute des papiers en séance, c'est toujours quelque chose d'un peu gênant mais parfois nécessité fait loi. Il y en a une qui concerne la signature du bail emphytéotique administratif, elle a été rajoutée tout simplement parce que nous avons remis un montant hors taxes et un montant TTC. Il s'agissait des montants des travaux, il était important que les chiffres soient précis et que la délibération comporte les bonnes données chiffrées.

En ce qui concerne la modification de la composition du jury d'exposition des « Cellois s'exposent », Florence Napoly ne pouvant pas, exceptionnellement, être là à cette séance, c'est la composition du conseil qui a été modifiée. Nous l'avons déjà votée, nous la modifions lors de cette séance, si vous en êtes d'accord, je vous la présenterai lors de la fin du conseil.

Une délibération est rajoutée, qui concerne le marché de travaux pour la construction de l'accueil de loisirs Morel de Vindé. Il faut savoir que nous avons lancé, par décision qui remonte au mois de mars ou avril, un marché à procédure adaptée avec allotissement. Le problème c'est que l'on a dû revoir la composition des lots, parce que l'opération nous paraissait trop coûteuse par rapport à ce qu'il était prévu de faire. C'est la raison pour laquelle nous relançons un marché à procédure adaptée qui sera, je l'espère bien, tenu dans les délais nécessaires pour la réalisation cet été de la construction, mais il faut revoter pour être absolument irréprochables sur le plan juridique.

Je rajoute également une question dont j'ai été saisi par Monsieur Baraton concernant des dénominations de rues, et nous aurons l'occasion d'y revenir au point 4 concernant l'aménagement et le patrimoine. Monsieur Baraton aura l'occasion de nous faire ses propositions, et nous pourrons engager une discussion sur ce sujet.

Je vous propose donc de passer au premier point de l'ordre du jour qui est, lors de cette séance de juin, principalement consacré à l'examen du compte de gestion et du compte administratif, pour le budget de la ville et pour le budget de l'assainissement. Compte de gestion et compte administratif, ce sont les comptes miroirs en comptabilité publique, qui retracent les opérations réalisées par la commune au cours de l'exercice précédent, c'est-à-dire l'exercice 2017. Pierre vous présentera donc l'intégralité de ces délibérations. Je vais sans plus attendre lui passer la parole

III. FINANCES ET AFFAIRES GENERALES

1. Compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2017

2. Compte administratif 2017 du budget principal de la Ville

Monsieur SOUDRY

Nous avons un certain nombre de délibérations concernant les comptes 2017, soit compte de gestion, soit compte administratif. Je vais d'abord commencer par une présentation générale de l'ensemble de ces comptes puisqu'il est intéressant d'en faire une synthèse et de les resituer par rapport à l'exercice précédent.

L'année 2017, comme vous le savez, constitue, après les années 2015 et 2016, la troisième année consécutive de réduction très forte des dotations et des moyens en général des collectivités locales. Ces trois années ont été marquées par une baisse très forte des dotations, et par une augmentation des prélèvements. Ce qui fait qu'au cours de ces trois années, la ville a pratiquement perdu 1 million chaque année de résultats par rapport à l'année précédente. Ce qui fait qu'au bout de trois ans, les comptes de l'exercice 2017 que nous examinons, en termes de moyens, de ressources, accusent un déficit de 3 millions par rapport à ce que l'on avait en 2014. Vous voyez donc l'importance très forte de la pression qui s'est exercée sur les collectivités locales pendant ces trois années.

Évidemment, comme les deux années précédentes, nous ne sommes pas restés indifférents devant cette baisse des ressources, et nous avons procédé en face à un effort considérable de réduction de nos coûts. Sans remettre en cause, bien sûr, le niveau des services, et sans faire appel à une augmentation d'impôt puisque l'une de nos règles de conduite est la stabilité fiscale, et nous n'entendons pas augmenter les impôts même si les contributions de l'État diminuent fortement. Cette diminution des contributions a donc pu être en partie atténuée par l'effort de gestion et la réduction des coûts que la ville a réalisés au cours de l'exercice. Là, je crois qu'il faut saluer particulièrement les services qui ont pleinement joué le jeu de la réduction des moyens et des coûts de fonctionnement, sans remettre en cause le niveau des services.

Si l'on regarde un peu plus dans le détail, vous voyez que les ressources accusent la forte baisse de la DGF. Nous avions 4 620 000 € en 2016, nous ne sommes plus qu'à 4 243 000 € de dotations forfaitaires, soit une baisse de 377 000 € de DGF. En face de cela, nous avons également une petite baisse des produits de 109 000 €, c'est une baisse conjoncturelle liée à la fermeture de la piscine intervenue en 2017. Heureusement, cette baisse conjoncturelle des produits piscine a pratiquement été contrebalancée par l'augmentation de la taxe additionnelle sur les droits de mutation, et même au-delà d'ailleurs. Comme vous le savez, cette taxe est liée à l'importance des mutations, donc des ventes immobilières réalisées sur la commune, et l'année 2010 a été une année particulièrement riche en cessions immobilières, chez nous comme d'ailleurs partout en France. Ce qui fait que la taxe additionnelle dont bénéficie la ville a crû de façon sensible, d'environ 200 000 € de plus qu'elle ne l'était l'année précédente. Ceci a globalement permis de stabiliser à -0,4 % le niveau des recettes.

En ce qui concerne les charges, nous voyons là l'effort très important. Si l'on considère les charges qui dépendent uniquement de la ville (c'est-à-dire indépendamment des charges qui nous sont imposées de l'extérieur, auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire), elles ont diminué de 1,3 %. Il y a donc en face une baisse des recettes de 0,4 % et nous avons baissé trois fois plus les charges à -1,3 %. Aussi bien en ce qui concerne les achats, où nous avons fait une économie de 378 000 €, qu'en ce qui concerne les dépenses de personnel où une économie de 42 000 € a été faite, malgré l'augmentation de la valeur du point d'indice. Ce qui représente là aussi un effort considérable et qui manifeste l'inflexion de la courbe de l'évolution des dépenses de personnel, inflexion à la baisse. Nous avons donc pu ici contenir et diminuer les charges en faisant un réel effort et en baissant les charges de 1,3 %.

Malheureusement, comme je vous l'ai dit, en face de cette réduction des charges, on nous a imposé des charges supplémentaires qui sont des prélèvements. Principalement le prélèvement SRU, et surtout le prélèvement de péréquation intercommunale, le FPIC, où nous avons eu une taxe de 350 000 € de plus que l'année dernière. Ce qui fait que globalement les prélèvements ont augmenté de 500 000 €, c'est-à-dire que d'une année sur l'autre, alors que nous ne faisons rien, on nous a imposé un prélèvement de 500 000 € de plus que l'année dernière.

Je vais dire un mot du FPIC. Il était de 428 000 € dans les comptes de la ville de l'année dernière, et il est passé à 778 000 €, nous avons perdu pratiquement 350 000 € en une année. Pourquoi cela ? D'une part, parce que le niveau du FPIC a globalement augmenté, mais aussi et surtout parce que jusqu'à maintenant notre agglomération, VGP, prenait à sa charge la moitié du FPIC des communes, mais serrée également par la réduction des dotations. A partir de 2017, VGP ne prend plus à sa charge que 10 % du FPIC des communes. Ce qui veut dire qu'à l'augmentation s'est rajouté le retrait, le désengagement de VGP du FPIC, et en dernière ligne c'est la commune qui se retrouve avec une augmentation considérable.

Toujours sur ce FPIC, un petit mot : vous savez que c'est une taxe dite « de péréquation », c'est un prélèvement que l'on opère sur les communes les plus riches pour le reverser aux communes les plus pauvres. C'est d'abord fait au niveau intercommunal, et ensuite, à l'intérieur de chaque intercommunalité, c'est réparti entre les communes qui la composent. Sur l'ensemble de la France, le montant du FPIC c'est environ 1 milliard d'euros qui sont enlevés à un certain nombre de communes pour être redistribué à d'autres communes. En fait, ce milliard est généré, au niveau des intercommunalités, par 431 intercommunalités, au bénéfice de 763 intercommunalités. Donc 431 intercommunalités dont la nôtre qui sont soumises à ce prélèvement et 763 qui bénéficient de ce qu'on a prélevé sur les autres.

Pour situer l'importance du prélèvement qui nous touche, notre communauté d'agglomération est parmi les cinq contributeurs les plus importants en France au fonds de péréquation. Le plus gros contributeur c'est la Ville de Paris, ensuite viennent les établissements publics territoriaux de Paris Ouest que sont La Défense et le Grand Paris Seine Ouest, en quatrième position la Métropole de

Lyon, et en cinquième position l'agglomération de Versailles qui se voit prélever 16 millions d'euros chaque année au titre de cette péréquation ; sur ces 16 millions, nous en versons 1 million. Les plus gros bénéficiaires, puisque finalement ce milliard prélevé va sur d'autres agglomérations, sont la Métropole d'Aix – Marseille, la Métropole de Lille, la communauté d'agglomération de Plaine Commune (Saint-Denis, Saint-Ouen, le nord de la région parisienne), Montpellier et Rouen Normandie. Il serait peut-être intéressant un jour de se jumeler avec l'une de ces villes, nous donnons 1 million chaque année, il faudrait peut-être se jumeler avec une ville qui reçoit 1 million chaque année et l'on pourrait voir ce qu'elle fait de ce million qu'on lui donne.

Voilà donc ce fonds de péréquation qui a considérablement augmenté, et qui a fortement grevé les comptes de l'exercice 2017. Heureusement, il est aussi compensé en partie par la très forte baisse des charges, ce qui fait que nous arrivons à peu près à maintenir un résultat de fonctionnement du même ordre que celui de l'exercice passé, pas beaucoup plus faible, de l'ordre de 2,5 millions d'autofinancement et de résultat.

Avec ce résultat, nous avons investi. En ce qui concerne l'investissement, nous avons dépensé 6,6 millions de dépenses d'équipement, nous avons remboursé 518 000 € d'emprunt. Dans ces dépenses d'équipement en 2017, vous savez qu'il y a une partie importante pour 2,7 millions qui représentent l'achat que l'on a fait à la Ville de Paris du terrain Maurice de Hirsch à Beauregard. À côté de cela, les investissements plus classiques correspondent à ceux que l'on a votés dans le budget 2017. On pourra citer principalement la rénovation complète de l'avenue Montagne Bon Air et, dans un autre domaine la réalisation du terrain synthétique de football du stade Duchesne.

Voilà donc l'essentiel de ce que l'on peut dire, avant de rentrer dans le détail des chiffres et des différents comptes de gestion, de ce qui a caractérisé cette année 2017 : la poursuite de la baisse des dotations, l'augmentation de la péréquation, la ville qui fait face en n'augmentant pas les impôts mais en réduisant ses dépenses sans réduire ses services, de façon à préserver un niveau d'investissement cohérent et comparable à celui des exercices précédents. Est-ce qu'il y a des questions avant de rentrer dans le détail des délibérations ?

Monsieur BLANCHARD

Deux remarques et une question. Vous avez dit que le prélèvement SRU était imposé, il est imposé mais en raison de conditions d'application de la loi SRU. Ce qui veut dire que l'on pourrait très bien, si l'on n'était pas confronté au problème de nos obligations par rapport au logement social, être exonéré de ce prélèvement, on ne peut donc pas exactement dire que c'est imposé.

Deuxième remarque : Maurice de Hirsch, vous avez bien précisé en commission que c'est une avance et qu'il y aura un remboursement après. Ce n'est pas une critique, c'est juste pour rappeler que c'est de l'argent que l'on a sorti en 2017 mais qui reviendra au moment où l'opération sera menée, et même largement.

Une question : sur le désengagement de Versailles Grand Parc dans le fonds de péréquation intercommunal, quelle a été la clé de répartition de ce désengagement entre les communes ? Est-ce que cela a été fonction de la « richesse » des communes, c'est-à-dire la richesse par tête d'habitant puisque je crois que c'est cela la clé de répartition ? Ou est-ce que cela a été strictement au prorata des habitants ?

Monsieur le Maire

Pierre, peut-être sur Maurice de Hirsch, on a la date ?

Monsieur SOUDRY

On en a parlé en 2017, nous avons fait la dépense d'acquisition, et avant les vacances l'acte est prêt, l'acquéreur 3F est prêt, nous signerons la vente avant le 15 juillet.

Sur VGP, sa participation au FPIC n'est pas du tout liée à la richesse des villes, c'est un pourcentage qui s'applique à tous les prélèvements de toutes les communes. VGP, qui autrefois prenait 50 % du FPIC de toutes les communes sans distinction, prend maintenant 10 %, là aussi sans distinction de leur potentiel fiscal, c'est donc uniforme.

Monsieur BLANCHARD

En fonction de la situation initiale de chacune des communes.

Monsieur le Maire

Oui. La règle c'était 50 %. Pourquoi VGP faisait cela ? J'en parle en connaissance de cause, parce qu'il y avait une trésorerie qui existe encore d'ailleurs dans le cadre de VGP. Et n'avait pas encore été mis en place un système que l'on appelle « Le retour incitatif aux communes » qui permet, en quelque sorte, de restituer aux communes, en fonction de leur potentiel économique, de leur contribution à la fiscalité économique de VGP, de leur ristourner une part non négligeable de ce surcroît fiscal.

Néanmoins, les choses évoluent. VGP est frappée de la même manière par des prélèvements, notamment le FPIC, VGP paye du FPIC au titre de VGP, en plus de la participation de VGP à la prise en charge d'une partie du FPIC des communes. C'est la raison pour laquelle l'intercommunalité a été contrainte de ramener son engagement de 50 % à 10 %. En contrepartie, il y a deux mécanismes qui vont tout de même nous servir, jouer en notre faveur, c'est le retour incitatif aux communes. On aura d'ailleurs, au prochain conseil communautaire de VGP, le vote, dans le cadre d'une décision modificative, d'un premier tableau de retour incitatif aux communes. Il est même envisagé de mettre en place (mais il faudrait que cela soit voté) un système de soutien de l'intercommunalité aux projets communaux qui rentrent totalement dans les compétences de l'intercommunalité, cela fait partie des sujets qui sont en cours. On avait donc 50 %, c'était très bien, on a 10 % et c'est moins bien mais c'est mieux que rien.

Si tu le permets Pierre, je voudrais juste rajouter que l'on a fait le calcul avec Pierre sur la baisse de la DGF sur les années 2013 – 2018, y compris 2018. Je me projette donc sur une année supplémentaire, au-delà de l'année 2017, c'est 3 400 000 € que nous perdons, entre ce que nous recevions en 2013 et ce que nous recevrons en 2018. Nous perdons 3 400 000 € par an, et il faut rajouter les 900 000 € qu'a mentionnés Pierre de FPIC en 2018, de prélèvement horizontal dans des conditions qui sont d'ailleurs totalement à discuter. 900 000 € qui vont maintenant chaque année être prélevés sur les finances de la commune, et qui se rajoutent à ces 3 400 000 €.

Pourquoi ces prélèvements horizontaux sont discutables ? Ce n'est pas le principe qui est discutable, le principe de la solidarité est parfaitement admis, encore qu'il y a peut-être solidarité et solidarité. Il y a un moment où il faut peut-être être plus raisonnable sur le mode d'exercice de cette solidarité et sur les conséquences que cela entraîne. Comme Pierre l'a parfaitement rappelé, nous avons perdu 3 millions sur les trois dernières années, c'est beaucoup. Et si le mouvement se poursuit, on nous a parlé de stabilité de la DGF en 2018, mais il n'y a pas de stabilité, on va continuer à perdre, c'est une érosion permanente. Nous sommes donc vraiment contraints aujourd'hui de questionner complètement nos politiques en matière de fonctionnement et en matière d'investissement. Nous sommes obligés de questionner la façon dont nous fonctionnons, c'est un travail important que nous avons engagé, je voudrais y revenir en vous donnant quelques pistes.

Je crois que nous pouvons, et nous devons surmonter cette évolution très négative qui s'impose aux communes et qui ont des conséquences dans les communes. Regardez l'exemple de la commune la plus proche de chez nous que l'on a parfois citée à titre d'exemple, Le Chesnay, qui a dû augmenter ses impôts de 10 % cette année. Nous ne voulons pas augmenter les impôts. Que faisons-nous ? Je vais vous donner quelques pistes pour que, au tableau très préoccupant de la

situation budgétaire nationale, et du sort qui est fait aux collectivités locales, vous puissiez avoir quelques lignes de réflexion et d'évolution.

D'abord, remettre en cause un certain nombre de nos politiques. Il faut réfléchir, il y a un exercice de vérité à faire sur certaines de nos politiques en matière de participation de l'utilisateur du service. C'est la raison pour laquelle, lorsque l'on dit que 1 % d'augmentation des tarifs c'est trop peu, c'est une question que l'on peut discuter et que nous discuterons parce que ou bien c'est l'impôt, ou bien c'est le tarif qui paye. La question n'est pas philosophique, les uns vont dire qu'il faut augmenter les redevances, et les autres vont dire que c'est n'est pas possible, il y a forcément de l'argent à aller chercher. Où va-t-on le chercher et comment ? Première question. Il y a un effort de mutualisation indispensable à poursuivre, on aura l'occasion d'y revenir. Ce que nous avons fait avec Le Chesnay en mettant en commun nos services de soins infirmiers à domicile, le SSIAD, c'est un exercice d'efficacité. On va augmenter le nombre de lits servis par le SSIAD, c'est à la fois une efficacité et une économie. La gestion qui est en cours de mise en œuvre avec Le Chesnay, nous aurons le SSIAD à La Celle-Saint-Cloud mais la gestion est commune avec Le Chesnay, a justement pour objectif de prévenir cette évolution négative, et d'essayer de réduire considérablement les coûts.

Autre exemple de mutualisation : l'informatique. C'est un sujet qui est en cours avec VGP et l'insertion, Laurence Augère pourrait tout aussi bien en parler. Et je pense qu'il faut aller plus loin, avec Pierre et les maires-adjoints nous regardons tout ce qui peut être fait en matière de mutualisation, avec l'idée qui n'a jamais été écartée, qui sera toujours à poursuivre, d'aller vers un rapprochement approfondi. Un rapprochement très imbriqué avec les communes proches, Le Chesnay peut-être pas, parce que c'est une commune de 29 000 habitants, mais Bougival, le sujet fusion n'est pas écarté. Nous voyons bien qu'avec l'évolution de la structure de la fiscalité locale, notamment la suppression de la taxe d'habitation, il y a des sujets que nous allons devoir et pouvoir examiner de manière radicalement nouvelle, notamment cette question de la fusion.

Nous croyons donc qu'il est possible de continuer, non pas par des combats d'arrière-garde mais par une action combative et une adaptation permanente, de répondre à cet enjeu qui est, il faut bien le reconnaître, un enjeu extraordinairement difficile : maintenir une stabilité fiscale dans un contexte où l'État, tous les ans, nous prend pas loin d'un million supplémentaire.

Monsieur DASSE

En premier lieu, nous sommes satisfaits de cette baisse de 1,3 % des charges de fonctionnement, notamment en matière d'achat et de personnel. Nous sommes très satisfaits de ce point-là, étant entendu que beaucoup de collectivités territoriales ne sont pas nécessairement dans le même type de situation. C'est, pour l'essentiel, la raison pour laquelle nous allons voter pour ce compte administratif 2017.

Par ailleurs, nous avons bien noté, c'était l'une de nos préoccupations, que la vente des terrains Maurice de Hirsch se ferait avant le 15 juillet à I3F. Ceci dit, le produit de cette vente ne figure pas encore dans la DM, mais je pense que c'est sans doute normal.

Nous avons également bien entendu, Monsieur le Maire, votre propos relatif à l'exercice de vérité, et notamment les efforts de mutualisation que vous appelez de vos vœux. Pour ce qui nous concerne, nous restons très attachés à la perspective d'une fusion avec Bougival, nous avons beaucoup de choses à y gagner en matière de mutualisation des services et des moyens.

Enfin, une question : le gouvernement avait annoncé que la DGF, à partir de 2018, serait plutôt stable. Nous l'avons vu en commission, il apparaît que ce ne sera pas le cas, savez-vous quels sont les critères qui expliquent le fait que nous sommes un peu perdants par rapport à cette évolution ?
Merci.

Monsieur SOUDRY

Sur le dernier point, l'évolution de la DGF en 2018, j'en parlerai tout à l'heure parce que nous sommes là sur 2017 et c'est une question qui va venir avec la DM 2018. Simplement, la recette qui va venir de la vente de Maurice de Hirsch n'est effectivement pas dans le compte administratif stricto sensu de cette année, mais elle est déjà mentionnée dans les restes à réaliser.

Monsieur le Maire

Autre question ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Ce n'est pas vraiment pour relancer le débat, mais par rapport aux pistes d'économies nous sommes bien évidemment favorables à ce que l'on en fasse. J'appelle tout de même votre vigilance sur la notion de participation des utilisateurs des services. Le coût total est le même, la charge totale est bien la même, simplement en augmentant la participation on peut inciter ceux qui en auront les moyens d'accéder aux services, et ceux qui n'en auront pas les moyens d'abandonner ces services. C'est bien le risque que l'on court lorsque l'on augmente les tarifs. Je vous mets donc en garde contre cela, qui me paraît une piste un peu dangereuse.

Par ailleurs, plutôt pour faire sourire et pour l'anecdote, j'ai lu récemment dans un livre sur l'histoire de La Celle-Saint-Cloud que le rapprochement avec Bougival avait été envisagé en 1791, et qu'à l'époque c'était La Celle-Saint-Cloud qui l'avait refusé (*rires*).

Monsieur le Maire

En 1791, ça ne s'appelait pas La Celle-Saint-Cloud, c'était La Celle-Les-Bruyères, vous voyez donc que ce n'était pas La Celle-Saint-Cloud qui avait refusé, c'était une autre commune (*rires*).

Monsieur Blanchard, concernant les tarifs il faut corriger ce que vous faites observer par l'existence des barèmes dégressifs et des quotients familiaux qui sont extrêmement forts, et qui jouent dans tous les domaines, avec un nombre de tranches considérable. Je crois très sincèrement que l'on ne peut pas dire que notre action sur ce plan soit, de quelque manière que ce soit, discriminante.

Monsieur SOUDRY

Nous allons voter deux délibérations concernant ces comptes, la première c'est le compte de gestion du receveur, qui est l'écriture miroir de notre écriture. Il faut donc prendre acte de la comptabilité du receveur. Vous retrouvez donc les chiffres qui sont dans la note, la délibération déclare que : « Le compte de gestion dressé par le Comptable public n'appelle aucune observation, ni réserve », est-ce que nous sommes d'accord avec les comptes du Comptable public. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, on dira au receveur qu'il a bien fait les comptes.

Compte de gestion 2017 du comptable public du budget principal de la ville

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2017 et considérant que le compte de gestion présenté par le Comptable public, fait apparaître un résultat identique au compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'arrêter sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé comme indiqués sur le tableau ci-dessous :

De prendre acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme suit :

SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVESTISSEMENT		1 222 463,72 €		5 483 412,09 €		4 260 948,37 €	
FONCTIONNEMENT		2 910 184,49 €			1 893 369,05 €		4 803 553,54 €
						542 605,17 €	

- Total des soldes repris en début de gestion,
- Total des opérations constatées au cours de la gestion,
- Total des soldes à la clôture de la gestion

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2017 par le Comptable public n'appelle aucune observation, ni réserve.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Monsieur le Maire

Maintenant on va voter le compte administratif, je sors, c'est la règle.

(Monsieur le Maire quitte la salle – Monsieur Soudry est Président de séance)

Monsieur SOUDRY

Cette fois nous votons le compte administratif lui-même, qui reprend les chiffres détaillés dans la note de synthèse, y compris les restes à réaliser ; la réintégration des soldes de l'exercice précédent qui se traduisent par un solde d'investissement de 2 297 000 €, que nous proposons d'écrire au compte d'investissement. Et de laisser l'excédent général de 2 500 000 € au compte de fonctionnement. Sur ce compte 2017 tenu par la ville, et les mouvements de résultats qui en résultent : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Deux abstentions. Ce compte est donc approuvé.

(Monsieur le Maire rejoint le Conseil municipal)

Monsieur SOUDRY

Le compte a été approuvé, un peu moins bien que le compte du receveur. Celui-ci a eu l'unanimité, le compte de la ville a eu deux abstentions.

Monsieur le Maire

C'est-à-dire que les mêmes chiffres sont tantôt approuvés, et tantôt contestés, peu importe.

J'en profite pour remercier Pierre Soudry évidemment, et l'équipe des Finances, sous la houlette du Directeur général des services, Benoît Bonnet, son adjointe Angélique qui est présente, pour la qualité de la tenue de ces comptes.

Compte administratif 2017 du budget principal de la ville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, de procéder à l'élection du président pour le vote du compte administratif au scrutin public.

Après avoir procédé à l'élection,

DESIGNE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, Monsieur Pierre SOUDRY en qualité de président pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur Pierre SOUDRY pour le vote du compte administratif de l'exercice 2017 de la ville.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

APPROUVE le compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent n-1 reporté (A)	2 910 184,49 €
Recettes réalisées (B)	31 185 822,64 €
TOTAL RECETTES (C=A+B)	34 096 007,13 €
Dépenses réalisées	29 292 426,59 €
TOTAL DEPENSES (D)	29 292 426,59 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (E=C-D)	4 803 580,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
solde positif n-1 reporté (F)	1 222 463,72 €
Recettes réalisées (G)	1 833 592,95 €
TOTAL RECETTES (H= F+G)	3 056 056,67 €
Solde négatif n-1 reporté	0,00 €
Dépenses réalisées	7 317 005,04 €
TOTAL DES DEPENSES (I)	7 317 005,04 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT (001) (J=H-I)	-4 260 948,37 €
Restes à Réaliser - RECETTES (K)	3 310 040,00 €
Restes à Réaliser - DEPENSES (L)	1 346 203,50 €
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES (M=K-L)	1 963 836,50 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068) (N=M+J)	-2 297 111,87 €
EXCEDENT NET GLOBAL 2017 (Compte 002) (O= E+N)	2 506 468,67 €

AFFECTE le résultat de l'exercice 2017 au sein du budget 201 de la manière suivante :

- Le solde d'exécution d'investissement au compte 1068 pour un montant de 2 297 111,87€,
- L'excédent net de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 2 506 468,67 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Compte de gestion du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2017

Monsieur SCHNELL

Pour l'assainissement, qui est un budget annexe par rapport au budget principal, on fait le même exercice pour le compte de gestion. On constate, et vous le verrez lorsque je présenterai le compte administratif, que le résultat à la clôture de l'exercice précédent, l'affectation des résultats, le résultat de l'exercice 2017 et le résultat brut à la clôture de 2017, sont identiques aux chiffres du compte

administratif. Il s'agit donc de prendre acte de ces chiffres, et de déclarer que le compte de gestion, dressé pour l'année 2017 par le Comptable public, n'appelle aucune observation ni réserve.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier au 31 Décembre 2017 et considérant que le compte de gestion présenté par le Comptable public, fait apparaître un résultat identique au compte administratif,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'arrêter sauf règlement par l'autorité compétente, les résultats et totaux des différentes sections budgétaires et budget annexé comme indiqués sur le tableau ci-dessous :

SECTION BUDGETAIRE	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		AFFECTATION DU RESULTAT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017		RESULTAT BRUT A LA CLOTURE	
	Déficit	Excédent		Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
INVESTISSEMENT		25 113,27 €		190 544,89 €		165 431,62 €	
FONCTIONNEMENT		242 943,92 €	96 062,99 €		128 973,16 €		275 854,09 €
						110 422,47 €	

De prendre acte de la comptabilité des valeurs inactives qui se présente comme suit :

- Total des soldes repris en début de gestion,
- Total des opérations constatées au cours de la gestion,
- Total des soldes à la clôture de la gestion

De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2017 par le Comptable public n'appelle aucune observation, ni réserve.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Compte administratif 2017 du budget annexe d'assainissement

(Monsieur le Maire quitte la salle – Monsieur Soudry est Président de séance)

Monsieur SCHNELL

Je vais donner quelques détails sur les chiffres qui sont présentés. Dans la section de fonctionnement, les recettes réalisées de 383 334 € sont essentiellement la redevance perçue sur les factures d'eau pour la gestion du réseau communal d'assainissement. C'est pratiquement le même montant que l'an dernier, à 1,5 % près, c'est-à-dire que le volume qui a été facturé est identique à l'année précédente. On a juste enregistré dans le résultat des recettes l'augmentation de la redevance qui est votée chaque année à 1,5 %.

Ces recettes permettent de financer des dépenses, certaines d'entre elles sont des dépenses d'exploitation proprement dite, pour 18 000 € dans les 254 000 €. Il y a quelques charges financières pour 44 000 €. Je signale au passage que l'endettement diminue légèrement, l'assainissement est à 681 000 € en net à la fin de l'année 2017. L'essentiel des dépenses c'est l'amortissement : 287 952 € virés en section d'investissement en recettes. Dans les recettes d'investissement il y a donc le virement d'amortissement ; il y a un passage en réserve que l'on avait fait lorsque l'on a constaté le solde du compte administratif 2016, on avait viré le fonctionnement investissement de 96 000 € ; et il y a la récupération de la TVA sur les investissements de l'année N-2. Cela fait un total de recettes de 407 000 € qui ont financé 527 657 € de dépenses, qui sont 443 657 € pour les travaux proprement dits, qui ont été deux opérations importantes sur la Montagne Bon Air et sur l'Allée de la Fontaine. Cela a permis également de rembourser 53 542 € d'emprunt.

Alors que le résultat de fonctionnement est positif de 275 854 €, le solde d'investissement est négatif de 165 431 €. Si l'on tient compte des restes à réaliser, en recettes : 78 450 €, en dépenses : 26 287 €, on a un solde général d'exécution d'investissement négatif de 113 268 €. Au passage, je signale que le reste à réaliser en dépenses est faible : 26 287 € par rapport à 443 000 € de travaux, ce qui veut dire que l'on réalise à peu près les budgets d'investissement.

Une fois que l'on a vu les comptes, il faut donc affecter le résultat. Nous proposons de combler le solde d'exécution d'investissement par un virement de 113 268,29 € venant du résultat de fonctionnement. Et le solde du résultat de fonctionnement qui est donc de 162 585,80 €, après le virement à l'investissement reste en recettes du compte de fonctionnement qui sera repris pour l'année 2018.

Monsieur SOUDRY

Sur ces comptes : qui vote contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Ces comptes sont approuvés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, de procéder à l'élection du président pour le vote du compte administratif au scrutin public.

Après avoir procédé à l'élection,

DESIGNE à l'UNANIMITE des membres présents et représentés, Monsieur Pierre SOUDRY en qualité de président pour le vote du compte administratif.

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence à Monsieur Pierre SOUDRY pour le vote du compte administratif de l'exercice 2017 de la ville.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

APPROUVE le compte administratif qui peut se résumer de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent n-1 reporté (A)	2 910 184,49 €
Recettes réalisées (B)	31 185 822,64 €
TOTAL RECETTES (C=A+B)	34 096 007,13 €
Dépenses réalisées	29 292 426,59 €
TOTAL DEPENSES (D)	29 292 426,59 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (E=C-D)	4 803 580,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
solde positif n-1 reporté (F)	1 222 463,72 €
Recettes réalisées (G)	1 833 592,95 €
TOTAL RECETTES (H= F+G)	3 056 056,67 €
Solde négatif n-1 reporté	0,00 €
Dépenses réalisées	7 317 005,04 €
TOTAL DES DEPENSES (I)	7 317 005,04 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT (001) (J=H-I)	-4 260 948,37 €
Restes à Réaliser - RECETTES (K)	3 310 040,00 €
Restes à Réaliser - DEPENSES (L)	1 346 203,50 €
SOLDE DES OPERATIONS REPORTEES (M=K-L)	1 963 836,50 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT (compte 1068) (N=M+J)	-2 297 111,87 €
EXCEDENT NET GLOBAL 2017 (Compte 002) (O= E+N)	2 506 468,67 €

AFFECTE le résultat de l'exercice 2017 au sein du budget 201 de la manière suivante :

- Le solde d'exécution d'investissement au compte 1068 pour un montant de 2 297 111,87€,
- L'excédent net de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 2 506 468,67 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

(Monsieur le Maire rejoint le Conseil municipal)

Monsieur SCHNELL

Dans la délibération pour l'affectation des résultats il y a une faute de frappe : à la dernière ligne c'est 162 585,80 € et non pas 165 585,80 €.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. J'imagine que le compte a été voté et approuvé. Merci à tous.

Madame VIAL

Juste une petite précision à demander à Jean-Christian : j'ai lu que l'on va changer les compteurs d'eau comme on change les compteurs d'électricité. Est-ce que cela va générer des frais supplémentaires qui vont générer une augmentation de la redevance ? Ou bien, avec les résultats, est-ce que l'on va pouvoir financer ces nouveaux compteurs, ou c'est financé par une autre instance ? Je ne sais pas.

Monsieur SCHNELL

On est là dans deux mondes différents. J'ai parlé du monde de l'assainissement, les compteurs d'eau c'est le monde de l'eau potable. Certes, la facture d'eau potable permet de collecter une redevance pour l'assainissement, mais c'est tout à fait indépendant, il n'y a pas de liaison entre la redevance d'assainissement et les compteurs d'eau. S'il y a une augmentation elle serait vraiment de l'ordre des centimes, ce serait vraiment très faible.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Nous passons à la décision modificative n°1 du budget principal de la ville, Pierre.

5. Décision modificative n°1 du budget principal de la Ville

Monsieur SOUDRY

Le tableau qui est donné résume les principaux mouvements liés à cette décision modificative. Vous savez que la politique de la Ville est de voter en début d'année un budget complet, quitte à faire appel, puisque l'on doit voter un budget équilibré, à un emprunt pour équilibrer au départ comptablement tous les investissements que l'on veut inscrire en début d'année. Ce qui fait que la DM est purement technique, en principe nous ne rajoutons pas de nouveaux investissements importants puisque tout a été voté au début. La DM prend donc simplement acte des résultats de l'exercice précédent, et de quelques éléments nouveaux qui sont intervenus depuis le début de l'année, mais ce n'est absolument pas une redéfinition de la politique d'investissement.

Ce tableau résume les mouvements importants. Dans ce tableau, vous avez la reprise des résultats de l'exercice précédent. Par exemple, vous voyez, en ce qui concerne le fonctionnement, la reprise de l'excédent de fonctionnement de 2 506 000 €, chiffre que nous avons vu tout à l'heure. En matière de recettes il y a tout de même deux modifications qu'il nous a semblé utile de prendre en compte. D'abord, le chapitre 74 : -118 000 €, et là c'est la nouvelle baisse de la DGF puisqu'après nous avoir dit, et nous l'avions cru, qu'après les baisses des trois années, en 2018 la DGF serait stable, nous avons donc assez naïvement inscrit au budget 2018 la reconduction de la DGF de 2017. Mais nous avons mal compris ce que voulait dire la stabilité de la DGF. Je vais vous expliquer ce que c'est.

La stabilité de la DGF, l'exécutif a beaucoup insisté dessus après quatre années de baisse. Mais en disant cela il n'a pas dit que la DGF de très nombreuses collectivités, prise isolément, va continuer de se rétracter en 2018. Pourquoi ? Parce que dans le budget de l'État, la DGF est une grosse masse : 27 milliards d'euros, qui comprend bien sûr la dotation globale des communes, la dotation globale des intercommunalités, la dotation globale des départements, mais aussi des dotations très particulières que sont la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale. Ce sont des dotations spécifiques faites pour aider les territoires ruraux ou les territoires qui ont des problèmes urbains, et elles augmentent à l'intérieur de l'enveloppe globale qui, elle, effectivement est stable. Le fait que ces dotations augmentent fait que la dotation forfaitaire des communes, qui est donc partie de cet ensemble globalement stable mais dont des composantes augmentent, est en baisse de 2 % entre 2018 et 2017. Mais ceci n'est qu'une moyenne puisque si la dotation forfaitaire des communes baisse de 2 %, il y a ensuite des modalités de calcul individuelles, commune par commune, qui font apparaître des différences autour de cette moyenne de 2 %. Cela fait que, sur environ 22 000 communes dont la nôtre, la dotation forfaitaire diminue avec une baisse moyenne de 5 %. À l'inverse, 10 000 communes ont une dotation forfaitaire qui va augmenter de 2 %.

Vous voyez donc qu'à l'intérieur d'une masse DGF globale, la DGF des communes baisse de 2 %, et à l'intérieur de cette baisse de 2 % des communes, il y a des nuances entre +5 et -5 pour les communes prises individuellement. Ce qui fait qu'au terme de ce savant calcul, notre DGF baisse de 118 000 €, c'est-à-dire de 3 %, un peu plus que la moyenne de baisse de la DGF des communes. On saura maintenant, pour les exercices suivants, que lorsque la DGF est réputée être stable, cela veut dire qu'elle baisse de 3 % pour nous. Voilà donc le premier point qu'il nous a semblé important d'acter dans cette DM.

Un deuxième point qui impacte les recettes, au chapitre 73 (je vous le signale parce qu'on va en parler dans les délibérations qui suivent), 52 180 €, mais vous voyez que c'est une recette de fonctionnement, et que l'on retrouve le même montant en dessous en dépense d'investissement. C'est un problème de transfert de fonds pour l'habitat, entre VGP et la ville, je le détaillerai davantage tout à l'heure, mais sachez que c'est lié au transfert de fonds de dotation d'habitat que VGP exerce et qu'il a transféré aux communes.

Côté dépenses, nous avons un peu de dépenses de fonctionnement. Vous savez que l'hiver a tout de même été un peu rigoureux, qu'il y a eu un certain nombre de trous dans les rues, beaucoup en France moins chez nous mais tout de même un peu chez nous. Il y a donc eu des dépenses de voirie un peu plus importantes cet hiver que ce que nous avons initialement budgété. Aussi bien en fonctionnement, au chapitre 011, c'est essentiellement de l'achat de sel de déneigement, qu'en dépenses d'investissement au chapitre 21, nous actons le fait que cet hiver a été difficile pour la voirie. Et nous avons également une dépense au chapitre 014, c'est toujours ce fameux chapitre des prélèvements, en 2018 le SRU FPIC augmente encore un peu, puisque nous avons maintenant la notification des chiffres définitifs. Sur la somme des deux, il nous manque encore 145 000 € de prélèvements qu'il faut inscrire.

Tout ceci fait que voilà comment sont utilisés les excédents de fonctionnement, ce qui reste est versé à l'investissement. En dépenses nouvelles d'investissement, il y a bien sûr les 52 000 € dont on a parlé et dont on reparlera, il y a 205 000 €, ce chiffre est relativement important aussi sur le chapitre « Etudes », puisque nous avons lancé cette année des études urbaines que nous n'avions pas prévues au Budget primitif, c'est essentiellement l'étude urbaine de Beauregard. J'en profite pour dire un mot de cette étude, je pense que l'on en parlera plus longuement avec les projets à la rentrée. Pour le moment dans cette étude nous en sommes au stade de la sélection des candidats, nous en avons retenu cinq que nous avons auditionnés. Il en ressort qu'il y en a certains qui sont tout de même très intéressants, qui ont une vision nouvelle de ce quartier et qui ont des idées. Je crois que cela vaut le coup de faire cette étude, on en reparlera mais évidemment il faut qu'il y ait un peu d'argent pour financer cette étude. Les autres 110 000 € sont les dépenses supplémentaires de voirie dont on a parlé à propos de l'hiver, et après il y a des reclassements entre chapitres.

Voilà l'essentiel de ce que l'on inscrit en investissement. Vous voyez bien sûr que ce n'est pas à la hauteur des 2 millions qui viennent du fonctionnement. Pourquoi ? Parce qu'en dépenses nous réduisons de 2 312 000 €, nous annulons l'emprunt que nous avons inscrit au Budget primitif, dans l'attente de la réintégration des résultats de l'exercice précédent. Voilà donc l'essentiel de cette DM qui est relativement technique, on accuse quelques baisses de recettes et quelques hausses de dépenses.

Monsieur le Maire

Merci Pierre, est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Une remarque d'abord sur les recettes chapitre 73, les 52 000 €, on a déjà eu l'occasion d'en parler. C'est un peu dommage car cela veut dire que l'on aurait pu, certaines années, diminuer notre prélèvement SRU. Je ne sais pas si c'est une queue de comète ou le total, mais au fil des années on aurait pu « gagner » sur le prélèvement SRU cette somme-là, et peut-être plus si la question s'était déjà posée les années précédentes. Si j'ai bien compris, on a découvert que l'on avait cette possibilité un peu tardivement.

Une deuxième chose : vous avez évoqué l'étude urbaine sur Beauregard, ce qui est un sujet extrêmement important pour la commune et pour son avenir. On avait déjà demandé à être tenus informés, associés si possible à tout cela, nous souhaitons ne pas être informés lorsque tout sera décidé. Si plusieurs candidats sont intéressants, on aimerait bien savoir ce qu'ils proposent pour pouvoir, non pas contrecarrer la décision du Conseil municipal, mais dire ce que l'on peut en penser, et éventuellement émettre des propositions.

Monsieur le Maire

J'en profite effectivement, sur cette étude concernant le Domaine de Beauregard, pour dire que ce n'est pas une étude pour étudier. C'est une étude pour rénover, moderniser, transformer le Domaine de Beauregard, notre ambition ici est très forte, il ne s'agit pas d'examiner des micros sujets et les traiter par ce biais-là. Ce que Pierre vient de présenter, cette étude d'aménagement, va s'appuyer sur des études techniques concernant les réseaux, les économies d'énergie, la gestion du domaine, y compris les questions de sécurité que nous compléterons par différentes approches du domaine, et concernant l'état du bâti. J'ai eu l'occasion de dire ici même que nous étions très préoccupés par le nombre de dossiers d'insalubrité sur le Domaine de Beauregard, et c'est inacceptable. L'étude qui est engagée, Pierre vous a rappelé la procédure administrative en cours, ensuite vous serez associés, bien entendu, à la réflexion et aux propositions à faire sur le Domaine de Beauregard qui, à mon avis et à l'avis du groupe, doivent aller assez loin. Y compris dans la conception du domaine qui doit retrouver une vraie proximité avec les gens, et ne pas être éloigné comme trop souvent il l'est aujourd'hui, notamment compte tenu de la réduction d'un certain nombre de gardiens qui ne sont plus proches des gens. Si bien que des micros sujets ne sont pas traités, et ce n'est pas mettre en cause la qualité des gestionnaires, de la SIEMP, d'Elogie-Siemp, mais dire que le système ne peut plus fonctionner comme cela. Ces logements, ces bâtiments, construits dans les années 50 et 60, doivent aujourd'hui avoir une vraie perspective radicalement nouvelle au XXI^e siècle. C'est donc vraiment une étude de fond qui va être engagée, pilotée par Pierre mais à laquelle chacun d'entre nous est extrêmement attaché et sera vigilant. J'aurai l'occasion d'en reparler avec les habitants du Domaine de Beauregard, il faut aller très loin dans la perspective d'une véritable rénovation du domaine.

Et puis il y a eu cette sacro-sainte question de l'accessibilité des logements. Je dis et je persiste à penser que l'absence d'ascenseur ou de capacités d'accessibilité est un problème fondamental, de plus en plus grave pour les habitants du domaine. Là encore, c'est un sujet qui est intégré dans l'étude urbaine qui va être engagée. On aura l'occasion de se retrouver, là c'est uniquement la partie administrative, mais bien entendu on aura un groupe contact avec les élus du conseil pour

avancer, non seulement sur l'étude, mais aussi sur ses résultats, et après les résultats, ce qui sera la partie la plus sensible et peut-être la plus décisive, c'est ce qui sera décidé en lien avec la Ville de Paris. N'oubliez pas que tout cela vient d'un accord avec Madame Hidalgo, Maire de Paris, dans le souci d'engager un travail stratégique de rénovation du Domaine de Beauregard. Pierre.

Monsieur SOUDRY

Je voulais simplement préciser que dans la phase très administrative de sélection des candidats et pas du tout de la conduite du projet, nous sommes avec la SIEMP, c'est-à-dire que nous ne décidons pas tout, nous sommes à deux. Par exemple, pour le moment il est au niveau de l'audition des candidats, c'est tout de même assez strict, nous sommes à deux. On fait donc un peu moins de choses que ce que l'on voudrait faire tout seul, mais il n'y a aucun problème, le Conseil sera intégré et consulté. D'ailleurs, la plupart des candidats a proposé de faire des réunions pour prendre le sentiment des uns et des autres, ce n'est donc pas du tout figé.

Monsieur le Maire

Merci Pierre, d'autres questions ? Il n'y en a pas d'autres. Je mets aux voix cette décision modificative : des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, je vous remercie.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2017 adoptant le budget primitif de la Ville,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 29

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstentions : 4 – M. BARATON, Mme VIAL, M. DASSE, M. MICHEL

DECIDE

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 8 465 443,54 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 011	25 000,00 €	Chapitre 74	-118 837,00 €
Chapitre 014	145 000,00 €	Chapitre 73	52 180,00 €
<i>Virement (023)</i>	<i>2 269 811,67 €</i>	Excédent de fonctionnement (002)	2 506 468,67 €
Total dépenses de Fonctionnement	2 439 811,67 €	Total Recettes de Fonctionnement	2 439 811,67 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 204	52 180,00 €	Chapitre 13	400 000,00 €
Chapitre 20	205 000,00 €	Chapitre 16	-2 312 331,67 €
Chapitre 21	110 300,00 €		
Chapitre 23	-10 000,00 €		
<i>Chapitre 041</i>	<i>61 000,00 €</i>	<i>Chapitre 041</i>	<i>61 000,00 €</i>
<i>RAR 2017</i>	<i>1 346 203,50 €</i>	<i>RAR 2017</i>	<i>3 310 040,00 €</i>
<i>Déficit d'investissement (001)</i>	<i>4 260 948,37 €</i>	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 297 111,87 €
		<i>Virement (021)</i>	<i>2 269 811,67 €</i>
Total dépenses d'Investissement	6 025 631,87 €	Total Recettes d'Investissement	6 025 631,87 €
TOTAL DEPENSES	8 465 443,54 €	TOTAL RECETTES	8 465 443,54 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Décision modificative n°1 du budget annexe d'assainissement

Monsieur SCHNELL

Dans ces décisions modificatives, il n'y a que du technique puisqu'il n'y a aucune dépense, ni recette nouvelles. Sur la partie fonctionnement, on retrouve ce que l'on a affecté lorsque l'on a voté le compte administratif en excédent de fonctionnement : 162 585,80 €, et on propose de virer la totalité de ce montant en recette d'investissement dans le compte 021, en bas à droite du tableau.

Pour le compte d'investissement, on reporte les résultats du compte administratif, c'est-à-dire le déficit d'investissement de 165 430 €, les deux restes à réaliser en dépenses et en recettes, et ce que l'on a déjà transféré, les 113 268,29 €, pour équilibrer le compte d'investissement. On a donc le virement de 162 585,80 € qu'il faut affecter, et on l'affecte au désendettement dans le chapitre 16 pour 162 585,80 €, ce qui équilibre les comptes.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2017 adoptant le budget primitif du service d'assainissement,

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés ;

Pour : 32

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstention : 1 – M. MICHEL

DECIDE

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires indiquées ci-dessous dans le cadre de la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget principal de la Ville qui s'élève à un montant global de 354 305,05 €, et dont la balance générale peut se résumer comme dans le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
<i>Virement (023)</i>	162 585,80 €	Excédent de fonctionnement (002)	162 585,80 €
Total dépenses de Fonctionnement	162 585,80 €	Total Recettes de Fonctionnement	162 585,80 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
		Chapitre 16	-162 585,80 €
<i>Déficit d'investissement (001)</i>	165 431,62 €	<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	113 268,29 €
<i>RAR 2017</i>	26 287,63 €	<i>RAR 2017</i>	78 450,96 €
		<i>Virement (021)</i>	162 585,80 €
Total dépenses d'Investissement	191 719,25 €	Total Recettes d'Investissement	191 719,25 €
TOTAL DEPENSES	354 305,05 €	TOTAL RECETTES	354 305,05 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

7. Transfert à la commune des subventions habitat attribuées par Versailles Grand Parc et restant à verser au 01/01/2018

8. Approbation du rapport de la CLETC du 5 avril 2018

Monsieur le Maire

Pierre, il y a deux délibérations que tu peux peut-être rapporter, concernant les subventions habitat de VGP, qui transitent maintenant vers la commune.

Monsieur SOUDRY

Ces deux délibérations ont le même objet, elles sont donc à prendre en compte globalement. Il s'agit donc des 52 180 € dont on a vu tout à l'heure la prise en compte, aussi bien en recettes qu'en dépenses dans la décision modificative. Que se passe-t-il ? Au début, c'est une tradition de VGP depuis l'origine, avant que nous n'adhérions à VGP, VGP avait une politique d'habitat, de logement qui visait notamment à soutenir par des subventions versées au bailleur la construction de logements sociaux. C'est donc une longue histoire, et lorsque nous avons rejoint la communauté d'agglomération en 2014, l'histoire était écrite comme cela.

Le problème qui a été soulevé c'est que finalement, lorsque VGP versait ces sommes au bailleur, comme VGP n'est soumis à aucun prélèvement SRU, puisque ce sont les communes qui le sont mais pas l'agglomération, ces sommes n'étaient pas versées à fonds perdus puisqu'elles servaient tout de même à soutenir le logement social, mais il n'y avait pas de contrepartie dans les comptes. Alors que si c'était une commune qui avait versé ces mêmes sommes, elle aurait pu les déduire des versements SRU qui lui incombent. C'était donc un peu dommage que les communes ne profitent pas de ces sommes et VGP a convenu qu'il était préférable que ces sommes-là, plutôt que d'être versées par VGP, que VGP les donne aux communes et que les communes les versent aux bailleurs. C'est un système qui s'est mis en place, malheureusement seulement jusqu'en 2016, parce que VGP ayant aussi beaucoup moins d'argent, il a arrêté à compter de 2017 ce type de subvention. Mais il existait encore en 2016.

Ce qui nous concerne ici c'est une subvention de 52 180 € que Versailles s'appropriait à verser à ICF, le bailleur social de la SNCF, plutôt La Sablière, qui construit des logements sociaux Avenue de Louveciennes. VGP s'était donc engagé à soutenir l'opération, en versant notamment 52 180 € de subventions à La Sablière. On rectifie donc les choses, finalement on a dit qu'il était préférable que ce soit la commune qui verse ces 52 000 € à La Sablière plutôt que VGP.

Il y a donc deux délibérations à prendre : une première pour faire une convention avec VGP pour dire que nous prenons à notre compte et que nous nous engageons à verser à La Sablière ces 52 000 € ; et une seconde d'ordre comptable. Pour que l'argent nous arrive il faut qu'il vienne par une dotation que VGP nous donne, et il a pensé que le mieux était d'augmenter notre attribution de compensation de ce montant-là, pour l'année 2018.

Il y a donc deux délibérations : l'une sur le principe de convention qui est que désormais nous allons nous engager à respecter les engagements que Versailles a pris vis-à-vis de La Sablière ; la deuxième : nous prenons acte que notre attribution de compensation va être augmentée, pour l'année 2018, de 52 180 €, de façon à ce que nous recevions cet argent de Versailles, pour pouvoir le donner ensuite à La Sablière. Deux délibérations qui se complètent et qui répondent au même but.

Monsieur le Maire

Merci Pierre. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé pour les deux, merci.

Transfert à la commune des subventions Habitat attribuées par Versailles Grand Parc et restant à verser au 01/01/2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018-03-09 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relative au transfert aux communes des subventions habitat restant à verser au 1er janvier 2018 et à la délégation temporaire de compétences corrélatives du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu le rapport de la CLETC du 5 avril 2018;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

- d'approuver le transfert à la commune des subventions habitat que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a attribuées aux bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux, à hauteur du solde à verser au 1er janvier 2018, soit un total de 52 180 € correspondant à l'opération suivante : 5 avenue de Louveciennes : 52 180 €.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les avenants et les conventions tripartites ainsi que tous documents s'y rapportant.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Approbation du rapport de la CLETC du 5 avril 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu les délibérations n° 2014-04-16, n°2014-04-17, n°2016-01-03 et n°2018-03-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc respectivement du 10 avril 2014 , du 11 janvier 2016 et du 27 mars 2018 relatives à la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) ;

Vu la délibération n° 2018-03-09 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 mars 2018 relatif au transfert aux communes des subventions habitat restant à verser au 1er janvier 2018 et à la délégation temporaire de compétences corrélatives du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu le rapport de la CLETC du 5 avril 2018;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

d'approuver le rapport établi par la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 5 avril 2018 relatif à l'évaluation des subventions habitat transférées par Versailles Grand Parc aux communes au 1er janvier 2018.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

9. Remboursement au SIABS de la perte de change définitive d'un emprunt

Monsieur SCHNELL

Lorsqu'en 2017 nous avons transféré le réseau d'assainissement qui provenait de la Communauté des Coteaux de Seine au SIABS, Nous avons transféré les actifs c'est-à-dire les tuyaux et le Génie civil, et les emprunts qui avaient servi à financer ce réseau. Il se trouve que dans les emprunts il y en avait un Dexia de 200 000 € qui arrivait à la fin du remboursement en février 2017 et qui était libellé en francs suisses. Le SIABS a constaté, au moment du remboursement intégral, qu'il y avait une différence de change de 7 694 €, et a demandé aux trois communes qui avaient transféré le réseau de prendre en charge cette différence. Ce qui a une certaine justification financière puisqu'il y avait dans la CCCS une provision pour risques qui avait été constituée pour cet emprunt, laquelle, lorsque l'on a liquidé la CCCS, avait été affectée aux communes suivant une certaine clé de répartition. Celle-ci sera reprise pour faire en sorte que les trois communes versent leur quote-part sur les 7 694 € au SIABS. Pour la commune de La Celle-Saint-Cloud, le montant concerné est de 4 392 €.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Je pensais que tout avait été réglé, si j'ai bien compris c'est parce qu'il y avait un emprunt « toxique » que le SIABS n'a pas voulu reprendre. On va être un peu méchant mais c'est un peu de la faute de Bougival.

Monsieur le Maire

C'est un peu simpliste, je m'excuse.

Monsieur BARATON

Oui, mais c'est un peu vrai.

Monsieur le Maire

Je ne suis pas sûr que l'on puisse dire de cette façon. Jean-Christian.

Monsieur SCHNELL

Je ne crois pas que ce soit la faute de Bougival ou de qui que ce soit, pas plus La Celle-Saint-Cloud que Louveciennes. C'est simplement que lorsque l'on a transféré on ne pouvait pas savoir ce que serait le franc suisse au moment où on liquiderait complètement l'emprunt. On a donc constaté a posteriori, on revient en arrière, et comme on avait effectivement provisionné une provision pour risques, il est logique d'en faire profiter le SIABS.

Monsieur le Maire

Ceci étant, si vous voulez acheter un studio à La Celle-Saint-Cloud, je ne vous conseille pas d'emprunter en francs suisses (*rires*). Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013210-0002 en date du 29 juillet 2013 mettant fin aux compétences de la communauté de communes des coteaux de Seine (CCCS) ;

Vu les délibérations du conseil communautaire de la CCCS du 1er octobre 2015 relatives au compte administratif et au compte de gestion de l'exercice 2014 du service de l'assainissement de la CCCS et à l'intégration de l'actif et du passif de l'assainissement dans les budgets des communes membres ;

Vu la délibération n°2015.03.09 du 3 novembre 2015 relatives à l'intégration de l'actif et du passif du budget d'assainissement de la CCCS dans le budget annexe d'assainissement de la Ville;

Vu la délibération n°2015.04.07 du 15 décembre 2015 relative au transfert de l'actif, du passif et de la gestion du réseau anciennement communautaire au SIABS;

Vu la convention de gestion tripartite entre les communes de Bougival, Louveciennes et la Seine St Cloud ;

Vu la délibération n°267 du comité syndical du SIABS du 3 novembre 2015; relative à la reprise de l'actif et du passif de la gestion de l'assainissement de la CCCS;

Vu l'avis favorable de la commission des Finances et des Affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

De rembourser au Syndicat intercommunal d'assainissement des boucles de la Seine la somme de 4 392,70€ correspondant à la perte de change constater sur l'emprunt n°MON193783CHF/0194298/001 - Dexia CLF.

10. Délégation de service public – gestion des marchés d’approvisionnement – Choix du délégataire et approbation du contrat

Monsieur le Maire

Une délibération importante qui concerne nos marchés d'approvisionnement, c'est Hervé qui va nous la présenter.

Monsieur BRILLANT

Dans sa séance du 6 mars 2018, le Conseil municipal de La Celle-Saint-Cloud a, premièrement, décidé de valider le principe du lancement d'une nouvelle mise en concurrence pour assurer la continuité de ce service public par le biais d'un contrat d'affermage ; à autoriser le Maire à lancer la procédure de passation de délégation de service public et de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure ; et enfin à adopter les caractéristiques essentielles de la convention de délégation et le cahier des charges des entreprises.

Un avis public à la concurrence a été transmis le 13 mars 2018 sur le Bulletin officiel des marchés publics, ainsi qu'à la plate-forme de l'acheteur public. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur le site des achatspublics.com. La date limite de remise des offres a été fixé le 9 avril 2018 à 12 heures, les membres de la Commission de délégation de service public qui ont également été convoqués le 11 avril 2018 par courrier daté du 30 mars 2018, afin de procéder à l'ouverture, à l'analyse et à l'agrément des offres reçues. Cinq sociétés ont déposé des offres dans les délais, les sociétés Mandon, EGS, Géraud, Lombard, Guérin et le Comptoir des marchés. Les cinq candidatures ont été retenues après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Après avoir établi la liste des candidatures agréées, la commission a procédé à l'ouverture des offres pour l'analyse, les membres de la Commission de délégation de service public ont légalement été convoqués le 25 avril 2018 par courrier daté du 30 mars, afin de procéder à l'analyse des offres selon les critères annoncés dans la liste d'appel public à la concurrence, et hiérarchisés comme

suit : la qualité du service proposé, analysé notamment au regard de la gestion du marché pendant les séances ; le rôle et la présence du placier ; le processus de nettoyage et d'entretien de la halle, du parvis et des abords ; et la gestion des déchets. Ensuite la gestion des commerçants abonnés volants, l'adéquation des moyens humains et matériels proposés aux objectifs du service, des animations proposées et leur fréquence. Le deuxième point : l'intérêt de l'offre sur le plan financier également évalué, notamment au regard du montant de la redevance proposée et du compte d'exploitation proposé.

À l'issue de cette analyse, la Commission de délégation de service public a donné un avis sur ces offres, estimant que les propositions étaient recevables mais nécessitaient une négociation engagée par le Maire, conformément à l'article L-1411.5 du CGCT, avec les sociétés Mandon et Géraud pour préciser certains points. Ces négociations ont permis de fixer, pour la société Mandon, une redevance forfaitaire annuelle de 140 000 €, une redevance supplémentaire égale à 50 % du résultat d'exploitation, soit environ 9 877 €. L'analyse technique est de bonne qualité, avec notamment la présence continue du placier, un extranet bien développé et permettant de consulter les recettes, les emplacements et les comptes rendus. De plus, la société a intégré un budget d'animation de 7 000 €, sans qu'il soit nécessaire de créer une nouvelle taxe d'animation. Pour la société Géraud, une redevance forfaitaire de 143 000 €, la redevance complémentaire égale à 50 % du résultat net avant impôt s'élevait à 7 069 € environ. L'offre technique est de bonne qualité, tout en étant inférieure sur les points suivants : présence du placier en début et en fin de séance uniquement, extranet pas encore opérationnel, et un budget d'animation de 3 000 €.

La durée de la convention est maintenue à cinq ans, à compter du 1^{er} octobre 2018, il est donc proposé au Conseil municipal de désigner la société Mandon comme délégataire du service exploitation des services publics d'approvisionnement de la ville, pour une durée de cinq ans, et d'approuver la Convention de délégation telle que présentée et annexée à la présente délibération, et d'autoriser le Maire à signer le contrat de délégation des marchés d'approvisionnement avec la société Mandon.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

Au fil des renouvellements de délégation les années précédentes, on avait l'impression que la société Géraud était inamovible, et on avait tendance à se demander s'il y avait de la véritable concurrence. L'impression que donne cet appel d'offres c'est qu'il y a eu une véritable mise en concurrence, nous souhaitons donc que Mandon fasse bien son travail et que l'on n'y veille bien parce que l'ensemble des marchés est important. Même s'il est clair que c'est Berthet qui est le plus attractif, il nous semble que celui de la Place du Jumelage peut encore être dynamisé. Il vit pas mal, on ne peut pas dire, il y avait eu le « couac » d'un marché un peu trop qualitatif par rapport à ce qu'il pouvait être il y a une dizaine d'années. Je pense que dans l'esprit de ce qu'il est aujourd'hui, il devrait pouvoir se développer parce que je pense qu'il correspond bien à une demande de l'ensemble de la population, et plus particulièrement de la population proche de ce marché-là.

Monsieur le Maire

Absolument. Hervé, tu veux commenter ?

Monsieur BRILLANT

Si la société Géraud a été retenue lors du dernier appel d'offres, c'est tout simplement parce que c'était le seul candidat qui s'était présenté, je voulais préciser cela. D'autre part, pour la qualité du marché Place du Jumelage, vous avez pu constater qu'il y a de nombreux volants qui sont là, qui élargissent l'offre des abonnés.

Monsieur le Maire

Mais, à tous points de vue, un marché c'est important. Nous avons de la chance parce que ces marchés fonctionnaient bien dans le passé, continuent à très bien fonctionner. Vous disiez que nous avons eu une mise en concurrence. Oui, on a eu une vraie mise en concurrence, mais on a également eu une vraie négociation. À partir du moment où l'on avait deux offres, on a pu avoir une vraie négociation qui a permis, comme vous le voyez, d'aboutir tout de même à des résultats intéressants. Et indépendamment des tarifs de places, c'est 150 000 € pour la commune qui arrivent chaque année. C'est-à-dire que sur six ans on arrive à autofinancer la réalisation de ce marché qui a été réalisé en 2001, il y a tout de même maintenant quelques années. Il vieillit bien, il faut vraiment entretenir et promouvoir Berthet, le Jumelage et la Place Leclerc qu'il ne faut pas oublier. Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Nous voterons cette délibération. J'étais à la Commission d'appel d'offres, le choix définitif n'a pas été fait par cette commission mais par deux personnes désignées par le Conseil.

J'ai simplement des remarques : j'étais très surpris (parce que j'ai lu tout le dossier que l'on m'a remis après) de voir la société Mandon, puisque lorsque l'on nous l'a présentée elle proposait 125 000 € par an, et elle dégageait un bénéfice net de 10 000 €. Et là elle nous fait une proposition à 140 000 €, tant mieux.

La deuxième chose qui mérite tout de même que l'on y réfléchisse bien, c'est que la société Mandon s'engage à ce que le placier soit là une heure avant le début et une heure avant la fin sur tous les marchés. Ce qui veut dire que l'on aura un placier qui fera à peu près 24 ou 25 heures sur la ville de La Celle-Saint-Cloud, puisqu'il sera là sur tous les marchés. Pourquoi pas ? Simplement, puisque c'est un plus, que dans la réalité des choses ce soit vraiment un plus.

Monsieur BRILLANT

Sur la présence du placier, la société Mandon s'est engagée à maintenir le placier pendant toute la durée du marché, sur tous les marchés. Ce ne sera pas une heure à l'ouverture et une heure à la fermeture, c'est pendant toute la durée du marché qu'il restera présent.

Monsieur le Maire

Monsieur Baraton, je vais tout de même répondre parce que vous posez des questions assez pointues. Sur la procédure, vous nous avez dit : « La commission n'a pas décidé, ce sont deux personnes qui ont décidé ». Je vais vous dire que la commission de service public ne décide pas, cela n'est pas dans ses attributions. La Commission de délégation de service public donne un avis, lequel sera suivi ou pas, c'est la procédure. En matière de marchés publics, Monsieur Baraton, je ne m'arrêterai jamais à des éléments qui laissent supposer que l'on ira jusqu'au bout. Parce que je pense que les marchés publics sont trop importants. On a eu un certain nombre de critiques sur des points que je ne veux pas rappeler ici mais qui ont été extrêmement désagréables. Sur les marchés publics, on est totalement en règle, on fait tout. Il ne faut donc pas laisser supposer des choses qui ne sont pas vraies. Je vous dis que nous avons parfaitement respecté ces procédures, ensuite la négociation fait partie de la procédure.

Monsieur BARATON

Monsieur le Maire, j'ai commencé mon propos en disant que l'on allait la voter, je dis simplement que deux personnes ont été déléguées. Et pour revenir sur ce que disait Monsieur Brillant, j'ai tout de même lu très attentivement tout le gros dossier que l'on m'a envoyé, il est dit que le placier doit être là une heure avant le début du marché et une heure avant la fin, ce qui veut dire que l'on aura un placier qui fera à peu près 25 à 28 heures de présence sur la ville de La Celle-Saint-Cloud. Je dis donc que c'est très bien mais que cela dure cinq ans.

Monsieur le Maire

Dans ce sens-là, d'accord, vous approuvez donc. C'est très bien, nous approuvons, mais attention la procédure a été strictement respectée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales réunie le 30 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

- De désigner la société MANDON comme délégataire du service public d'exploitation des marchés d'approvisionnement de la ville pour une durée de cinq ans,
- d'approuver le contrat de délégation des marchés d'approvisionnement tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à signer le contrat de délégation des marchés d'approvisionnement avec la société MANDON.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

11. Attribution de subvention 2018 aux associations**Monsieur LEFEBURE**

Chaque année, la ville contribue à l'exercice de la vie associative, notamment en attribuant des subventions de fonctionnement. Ces aides marquent la volonté municipale de s'associer à la réussite des initiatives citoyennes et bénévoles, menées dans les différents secteurs de la vie de la commune : social, culture, sport, jeunesse, environnement. Dans le cadre du Budget primitif 2018, voté par le Conseil municipal en date du 12 décembre 2017, une enveloppe a été inscrite pour répondre à ces demandes de subventions. Il est proposé au Conseil municipal, sur avis favorable de la commission réunie le 31 mai 2018, d'attribuer une subvention à l'association « Scouts Unitaires de France », groupe Saint-Jean Bosco, de 1 040 € ; et de la commission Animation de la Ville réunie le même jour, d'attribuer une subvention à l'Amicale des Pompiers, de 1 000 €.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Georges. On pourrait peut-être demander à Anne-Sophie de compléter la présentation concernant les pompiers, puisque cela fait partie du jumelage.

Madame MARADEIX

Je vais parler sous le contrôle de Monsieur Canot, parce qu'on s'est retrouvé là-bas, si je dis des bêtises vous coupez l'enregistrement (*rires*). C'était pour la deuxième fois, les pompiers ont réalisé le trajet La Celle-Saint-Cloud – Beckum à bicyclette, et j'ai eu la chance, un peu contrainte et forcée, de les retrouver là-bas. C'était fin mai, ils ont mis cinq jours avec des camping-cars, ils se relayaient, ils ont été accueillis dans les casernes. En fait, ils étaient invités par les pompiers de Beckum à la grande fête que les pompiers de Beckum ont annuellement. Ils ont été reçus un mercredi, ils ont défilé dans la ville avec les pompiers de Beckum, après ils étaient avec la population à cette grande fête des pompiers. Le lendemain, il y a eu un jumelage entre les casernes, avec un échange de cadeaux, la capitaine a fait un aller – retour, elle est arrivée très tard le soir et elle est repartie le matin mais elle était là, ce qui était très bien. Je crois que maintenant les deux casernes ont tissé des liens et seront appelées à se revoir souvent, ce qui fait partie de la vie du jumelage et c'était très bien que ce soit fait. Les 1 000 € étaient pour financer en partie cette opération.

Monsieur le Maire

Merci Anne-Sophie. En termes de procédures nous aurions préféré inscrire ces subventions au Conseil municipal de février, qui a justement pour objet de voter les subventions, mais évidemment on ne peut jamais avoir 100 % des demandes au bon moment. C'est la raison pour laquelle il y a parfois un peu de retard, c'est le cas pour ces deux subventions. Quelques questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2017 adoptant le budget primitif de la Ville,

Vu les avis favorables, des membres de la commission Vie sociale et Famille réunie le 31 mai 2018 et des membres de la commission Animation de la Ville réunie le 31 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'attribuer aux associations de la ville pour l'année 2018, les subventions suivantes :

Nom de l'association	Proposition 2018
Association des Scouts unitaires de France (groupe St Jean BOSCO La celle Saint-Cloud)	1 040,00 €
L'amicale des Pompiers	1 000,00 €

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

IV. VIE SOCIALE ET FAMILLE

1. Augmentation des agréments des multi-accueils Joly et Berthet

Monsieur le Maire

Nous passons aux affaires relevant de la commission Vie Sociale et Famille, avec une première délibération concernant les agréments des multi-accueils, c'est Valérie.

Madame LABORDE

L'agrément des établissements d'accueil petite enfance est délivré par le Président du Conseil départemental. Par convention, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines module le montant des subventions de prestations de services uniques en fonction d'un taux d'occupation cible de 70 %, pour toutes les structures petite enfance de la ville. La capacité théorique maximale des établissements d'accueil ne correspond pas à la réalité des besoins. En effet, certains créneaux horaires intéressent moins les familles : début et fin de journée notamment. Avoir la même capacité d'accueil sur toute l'amplitude d'ouverture des établissements petite enfance ferait baisser le taux d'occupation. Le Code de la Santé publique précise : « *L'autorisation peut prévoir des capacités d'accueil différentes suivant les périodes de l'année, de la semaine ou de la journée, compte tenu des variations prévisibles des besoins d'accueil* ».

Au sein des multi-accueils, une partie des places est réservée à de l'accueil régulier, tandis que l'autre partie est réservée à de l'accueil occasionnel. Leur répartition dépend de l'agrément délivré par le Conseil départemental, attribué selon divers critères, dont celui de la surface des locaux d'accueil, et notamment des dortoirs. Les besoins exprimés par les familles en accueil régulier sont plus importants que ceux en accueil occasionnel sur la ville. Il est ainsi proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter le Conseil départemental des Yvelines, pour augmenter le nombre de places d'accueil régulier de deux établissements petite enfance de la ville : multi-accueils Joly et Berthet, et de moduler leurs agréments dans le respect de la réglementation et de la capacité de l'accueil.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu:

- le code général des collectivités territoriales,
- le code de la santé publique et notamment son article R2324-20,
- l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Familles réunie en date du 31 mai 2018

Considérant:

- la nécessité de maintenir un bon taux d'occupation dans les structures Petite Enfance de la Ville dans un souci de rationalisation des moyens,
- la nécessité d'adapter l'offre d'accueil petite enfance proposée aux besoins des familles, notamment en accueil régulier,
- la possibilité accordée par la Protection Maternelle Infantile et la réglementation en vigueur de moduler les agréments selon les périodes de la journée en fonction des besoins tout en adaptant les ratios de personnel d'encadrement,
- la configuration des locaux de deux multi-accueils de la Ville permettant d'augmenter la part d'accueil régulier,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour augmenter le nombre de places d'accueil régulier de deux établissements petite enfance de la Ville (multi-accueil Joly et multi-accueil Berthet) et pour moduler leurs agréments de la manière suivante à compter du 1er septembre 2018 :

- Multi-accueil Joly: 20 places dont 6 en accueil régulier et 14 en occasionnel, avec une modulation de 20 enfants de 8h30 à 17h30 et de 10 enfants de 8h à 8h30 et de 17h30 à 18h,
- Multi-accueil Berthet: 20 places dont 10 en accueil régulier et 10 en accueil occasionnel, avec une modulation de 20 enfants de 8h30 à 17h30 et de 10 enfants de 8h à 8h30 et de 17h30 à 18h.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication ;

2. Actualisation du règlement de fonctionnement des établissements petite enfance de la ville

Madame LABORDE

La dernière actualisation du règlement de fonctionnement des établissements petite enfance de la ville date de 2015, avec la mise en place de la fourniture des couches à la crèche familiale. Il convient de faire une nouvelle mise à jour de ce règlement, afin notamment de tenir compte de l'évolution des calendriers vaccinaux obligatoires ; d'intégrer les nouveaux dispositifs mis en place au service des familles : réunions d'information aux parents en attente d'accueil petite enfance, grande semaine de la petite enfance ; de préciser qu'une continuité de direction est assurée dans chaque établissement ; d'augmenter la limite de réservation « horaire hebdomadaire » en accueil occasionnel ; et d'une manière générale de donner des informations plus précises et actualisées.

Monsieur le Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions, des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu:

- le code de la santé publique,
- le code général des collectivités territoriales,
- le décret n°2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,
- le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,
- le décret n°2018-42 du 25 janvier 2018 relatif à la vaccination obligatoire,
- la circulaire CNAF n°2014-009 du 26 mars 2014 relative à la Prestation de Service Unique (PSU),
- l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie en date du 31 mai 2018,

Considérant:

- le besoin d'actualiser le règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance de la Ville afin, notamment, de tenir compte de l'évolution du calendrier vaccinal obligatoire, d'intégrer les nouveaux dispositifs mis en place au service des familles (réunion d'informations aux parents en attente d'accueil petite enfance; grande semaine de la petite enfance), de préciser qu'une continuité de direction est assurée dans chaque établissement, d'augmenter la limite de réservation horaire hebdomadaire en accueil occasionnel, et d'une manière générale, de donner des informations plus précises et actualisées,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE de voter le règlement de fonctionnement des établissements Petite Enfance de la Ville modifié, ci-joint en annexe, pour une application à compter du 1er septembre 2018.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Renouvellement de la convention pour la participation financière de la commune de Bougival aux frais de restauration des enfants scolarisés à La Celle-Saint-Cloud

Madame LE VOGUER

Selon les termes des articles R-531.52 et R-531.53 du Code de l'Education, les collectivités fixent les tarifs de restauration scolaire qu'elles fournissent. Par ailleurs, la Charte de gestion des élèves hors commune, signée entre les communes de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud le 3 juillet 2014, rappelle le principe de libre fixation des tarifs périscolaires appliqués aux familles ayant fait le choix de scolariser leur enfant hors commune.

La commune de La Celle-Saint-Cloud fixe annuellement, par délibération de son Conseil municipal, le tarif des repas de la restauration scolaire, et notamment celui applicable aux familles hors commune. La commune de Bougival a souhaité prendre en charge une partie du coût des repas des familles bougivalaises dont les enfants sont scolarisés à La Celle-Saint-Cloud. Compte tenu des difficultés rencontrées par la commune de Bougival pour mettre en place une participation directe auprès des parents bougivalais, la commune de Bougival a alors sollicité la mise en place d'une double facturation : une facturation pour les parents prise en charge déduite, et une facturation à la commune de Bougival correspondant au montant de sa prise en charge. Une convention a ainsi été signée entre la commune de Bougival et la commune de La Celle-Saint-Cloud en 2015. Cette dernière était valable pour trois ans et arrive à échéance en juillet 2018, la commune de Bougival a exprimé le souhait de renouveler cette convention pour trois ans, à partir de la rentrée 2018. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention dont le projet est joint en annexe.

Monsieur le Maire

Merci Stéphanie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu:

- le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

- le code de l'Education et notamment ses articles R531-52 et R531-53,

- la délibération n°2018.01.17 du 6 mars 2018 fixant les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2018-2019,

- l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie en date du 31 mai 2018,

Considérant que:

- la commune de Bougival a souhaité prendre en charge une partie du coût du repas des familles bougivalaises dont les enfants sont scolarisés à La Celle Saint-Cloud à partir de septembre 2015,

- la commune de Bougival ayant rencontré des difficultés pour mettre en place une participation directe auprès des parents bougivalais, a sollicité une double facturation (facturation pour les parents: prise en charge déduite/facturation à la commune de Bougival: correspondant au montant de sa prise en charge),

- une convention a été signée en 2015 entre les communes de Bougival et de La Celle Saint-Cloud pour fixer les modalités de mise en place de cette double facturation pour 3 ans qui arrive à échéance en juillet 2018,

- la commune de Bougival a exprimé le souhait de renouveler cette prise en charge avec les mêmes modalités,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser le Maire à signer une convention avec la commune de Bougival pour renouveler la double facturation pour une période 3 ans (2018-2021) et en confirmer les modalités.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Accompagnement des projets pédagogiques des écoles primaires publiques pour l'année scolaire 2018-2019

Madame LE VOGUER

La ville de La Celle-Saint-Cloud soutient financièrement depuis de nombreuses années les projets pédagogiques des écoles dans les classes de grande section de maternelle et tous les niveaux élémentaires. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes, afin de les aider dans la réalisation d'activités artistiques, plastiques, théâtrales, musicales. Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la reconduction du soutien financier aux projets pédagogiques des écoles publiques pour l'année 2018-2019.

Monsieur le Maire

Merci Stéphanie. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu:

- le code général des Collectivités Territoriales,

- l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie en date du 31 mai 2018,

Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques des écoles primaires publiques de la Ville nécessitent un soutien financier de la Ville,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention dans les écoles de la ville.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Accompagnement des projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie pour l'année scolaire 2018-2019

Madame LE VOGUER

La ville de La Celle-Saint-Cloud soutient financièrement les projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie dans la classe de grande section de maternelle et tous les niveaux élémentaires. Ce dispositif permet aux enseignants de faire intervenir des artistes, afin de les aider dans la réalisation d'activités artistiques. Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser la reconduction du soutien financier aux projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie pour l'année 2018-2019.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? Deux. C'est approuvé. Merci Stéphanie.

Vu:

- le code général des Collectivités Territoriales,

- l'avis favorable émis par les membres de la Commission Vie Sociale et Famille réunie en date du 31 mai 2018,

Considérant que pour leur bonne réalisation, les projets pédagogiques de l'école privée Sainte-Marie nécessitent un soutien financier de la Ville,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 33

Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec des artistes ou des prestataires des conventions d'intervention dans cette école.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Monsieur le Maire

J'en profite tout de même pour dire, je pense que Sophie pourrait le dire tout aussi bien, la qualité de ces projets pédagogiques, notamment que l'on a pu voir et entendre. Tu veux en dire un mot concernant Curie et Ferry en fin d'année ?

Madame TRINIAC

Toutes les interventions qui ont lieu pendant l'année donnent lieu à une restitution, en général à cette période de l'année, soit sous forme de spectacles. Effectivement, les écoles Ferry et Curie ont pu proposer leurs spectacles au théâtre, avec Marie Rouchon entre autres. Mais il y a d'autres choses, des arts plastiques, en général c'est exposé au moment des kermesses. J'étais hier soir au Conseil d'école de Dunant, il y aura une restitution d'un film parce qu'il y a eu un projet cinéma pour une classe, il y a aussi de l'art plastique dans cette école. J'étais tout à l'heure au Conseil d'école de Ferry, ils m'ont redemandé si l'année prochaine existeraient toujours les projets pédagogiques. C'est donc très apprécié, les intervenants sont vraiment de très haute qualité.

Monsieur le Maire

Merci, c'est toujours très apprécié. Merci Sophie, merci Valérie.

V. ANIMATION DE LA VILLE**1. Signature du bail emphytéotique pour le Domaine des Frênes****Monsieur le Maire**

Nous passons à l'affaire concernant la commission Animation de la ville, avec la signature du bail emphytéotique et administratif pour une partie du Domaine des Frênes. Voilà que nous arrivons à un point d'étape tout à fait décisif d'une affaire qui a maintenant plus de quarante ans, et dans laquelle La Celle-Saint-Cloud s'est engagée de manière extrêmement approfondie, souvent discrète, mais toujours efficace. Florence, tu veux présenter la délibération ? Je rappelle simplement qu'il s'agit d'une délibération qui a été déposée sur table, vous avez les vrais chiffres dans cette délibération.

Madame NAPOLY

Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, on parvient au terme d'une longue période de recherche d'une solution qui recherchait la restauration du Domaine des Frênes, le maintien de sa vocation culturelle, et le renforcement de son accessibilité au public. Une longue histoire, sur laquelle on a travaillé longuement, avec différents partenaires selon les temps, la fondation Ville et Patrimoine dans un premier temps, Les Amis de Georges Bizet, Le Centre européen de Musique, la ville de Bougival. Tout cela ponctué de rencontres en préfecture pour essayer de trouver la meilleure solution possible, qui n'engage pas les finances de la ville.

Comme on vous en avait parlé lors du dernier conseil municipal, comme vous l'aviez autorisé lors du dernier conseil municipal, une procédure de mise en concurrence préalable à la conclusion d'un bail emphytéotique sur le Domaine des Frênes a été menée. Seule la ville de Bougival a répondu à cet appel à concurrence, on retrouve donc les principaux éléments dont nous avons déjà eu l'occasion de parler : une durée de bail emphytéotique de 25 années ; un bail consenti et accepté moyennant une redevance zéro afin de tenir compte des contraintes et obligations pesant sur le bien. En effet, Bougival s'engage à réaliser des travaux pour un montant qui s'élèvera à minima à 1 380 000 € TTC. Par ailleurs, nous savons tous la faible rentabilité des gestions de biens culturels, les travaux d'investissements à mener vont immobiliser le bien pendant un certain temps. La ville de Bougival est également engagée dans une recherche active de financements complémentaires à ceux espérés du Loto du Patrimoine, et devrait donc valoriser ce domaine d'une façon tout à fait satisfaisante. Dernier item, bien évidemment, l'accessibilité au public du domaine.

C'est pourquoi nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique administratif avec la ville de Bougival.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur Dasse.

Monsieur DASSE

Trois interrogations à l'égard de ce projet de bail, et une explication de vote.

Première interrogation : est-ce qu'éventuellement on ne pourrait pas attendre le résultat du Loto du Patrimoine pour évaluer un peu le reste à réaliser pour les travaux de première nécessité ? Pour voir un peu ce qu'il va rapporter pour la réhabilitation de la Villa Viardot. Ça, c'est la première interrogation.

Deuxième question, par rapport au contenu cette fois-ci du projet de bail emphytéotique : quelles sont les éventuelles conséquences si Bougival, ce que l'on ne souhaite pas, ne réalisait pas les travaux attendus dans les 24 premiers mois, c'est-à-dire les travaux pour un montant de 1 150 000 € HT ? Est-ce que le bail devient caduc ? Que se passe-t-il ?

Troisième et dernière interrogation : on a évoqué déjà à de multiples reprises le fait que l'enveloppe de travaux nécessaires pour vraiment réhabiliter totalement la Villa Viardot, y compris l'intérieur cette fois-ci et pas uniquement les travaux de première nécessité, notamment de façade, serait d'un montant de l'ordre de 3 millions d'euros de travaux. Or, le 1,5 million de travaux supplémentaires n'apparaît pas dans le projet de bail emphytéotique. Ne serait-il donc pas éventuellement possible d'évoquer cette seconde tranche de travaux dans ce projet de bail ?

Et enfin, explication de vote : notre groupe va voter pour cette délibération, parce que nous souhaitons encourager ce projet qui est un beau projet, ambitieux en même temps ; nous souhaitons vraiment qu'il se réalise jusqu'au bout. Le seul regret que nous avons c'est que nous aurions bien aimé que ce projet puisse être fait par nous-mêmes. Merci.

Madame NAPOLY

On a déjà eu l'occasion d'échanger sur ces différents points, et sur l'intérêt d'avoir un seul porteur sur le projet qui est la ville de Bougival. Puisque toute la difficulté est de réussir à obtenir des fonds pour présenter ce projet, il faut donc avoir un projet d'ensemble pour intéresser des mécènes et des investisseurs. Si le Loto du Patrimoine a été attribué à la Villa Viardot, au milieu d'un certain nombre de candidats dans l'Île-de-France qui étaient probablement très nombreux, c'est parce que la ville de Bougival l'a présenté dans le cadre d'un projet de développement patrimonial, culturel et touristique, dont la restauration du Domaine des Frênes est un élément essentiel. Au même titre que la villa de Georges Bizet, que le développement du CEM, que la restauration de la maison de Berthe Morisot. C'est très probablement cela qui a intéressé et déterminé le choix de l'attribution de ce Loto du Patrimoine concernant l'Île-de-France à la Villa Viardot. Et également très probablement le fait que Bougival a présenté ce projet en soulignant son intérêt en termes de culture européenne. Pour répondre à la question, c'est le porteur du projet, même si c'est un projet de territoire, qui doit être titré pour pouvoir bénéficier du Loto du Patrimoine pour que la Villa puisse en bénéficier.

Ensuite, que se passe-t-il dans 24 mois ? Je pense que vous avez regardé les termes du bail, s'il y a un souci dans 24 mois on se reverra pour en connaître la nature. Si c'est juste que les appels d'offres n'ont pas été fructueux sur la première demande, on attendra peut-être trois mois. Si c'est que le Loto du Patrimoine n'a rien rapporté, qu'il n'y a pas d'autres financements en vue, ce qui m'étonnerait, on aura peut-être une autre solution et dans ce cas-là le Domaine des Frênes reviendrait à la ville.

Concernant la troisième question, on ne parle de 1,5 million mais d'une première tranche de travaux financée à hauteur de 1 380 000 €, et de tranches suivantes qui permettront l'exploitation du domaine. Outre le Loto du Patrimoine, aujourd'hui même la ville de Bougival, le Centre Européen de Musique et notamment Monsieur Jorge Chaminé, continuent de mener une campagne active pour obtenir les fonds complémentaires qui permettront d'atteindre ces 2,5 millions qui seraient souhaitables pour parvenir à une restauration complète. Voire au-delà puisque l'objectif est aussi d'aménager la partie du terrain Mercedes, qui permettra d'avoir un accès plus agréable que l'accès actuel à la Villa Viardot. C'est donc effectivement un projet ambitieux, je suis bien d'accord sur le terme, et c'est peut-être parce qu'il est ambitieux qu'il réussira.

Monsieur BARATON

Est-ce qu'une date de signature est envisagée, puisque les 24 mois commencent à la signature ? Je souhaite vraiment que cela réussisse, mais j'ai quand même quelque inquiétude parce que le seul Loto du Patrimoine va rapporter 1 500 000 € (c'est Stéphane Bern qui l'a dit, il y a 15 millions de recettes et 1,5 million attribué au patrimoine), et heureusement que le loto courant fera, je crois, un geste de 10 ou 12 millions d'euros pour arriver à une somme de 14 ou 15 millions d'euros. La date de signature a donc de l'importance.

Madame NAPOLY

Bougival doit délibérer dans les jours prochains, je n'ai pas en tête la date de leur conseil municipal, et dès qu'ils auront délibéré il y aura le retour du contrôle de légalité et la signature pourra intervenir, je pense que ce sera avant l'été.

Monsieur le Maire

Avant l'été, bien sûr. Je crois que c'est un dossier absolument exemplaire sur la manière dont les collectivités doivent maintenant procéder pour des projets très ambitieux. Une commune ne peut plus fonctionner seule. On voit bien que dans l'affaire Viardot, si pendant des années les choses n'ont pas toujours avancé, c'est précisément parce que la frontière communale était un obstacle à la mise en œuvre d'un vrai projet. Or, avec Bougival, nous ne sommes pas spectateurs, on n'est pas en train de pousser du bout d'un bâton la Villa Viardot à Bougival pour qu'ils se débrouillent, nous avons conçu et construit ensemble ce projet. Bougival sera le porteur, il faut un porteur opérationnel, un gestionnaire, une collectivité pour gérer, mettre en œuvre le projet. C'est un projet, non seulement de territoire, mais aussi de communes, et vous avez là l'exemple même que La Celle-Saint-Cloud et Bougival ont travaillé ensemble pour porter, pour réaliser ce projet. D'ailleurs, le Maire de Bougival m'a ressollicité sur ce sujet, il est envisagé de constituer une sorte de tour de table (c'est un sujet que l'on a toujours eu ici), entre nos deux communes, le Département, la Région, l'État et les autres partenaires de ce projet. Nous sommes donc partie prenante de cette affaire.

Et dans cette affaire, le Domaine des Frênes n'est pas vendu, n'est pas donné, nous le gardons. Il est en quelque sorte mis à disposition, prêté à la ville de Bougival pour une période de 25 ans. Et vous savez qu'aujourd'hui le risque majeur que l'on aurait pu prendre et que l'on ne voulait surtout pas prendre, était de ne rien faire sur la Villa Viardot, avec le risque de la voir se dégrader malheureusement encore davantage. Ce sujet est donc très important, je dirai merci au porteur du projet, le Maire de Bougival bien entendu, nous-mêmes qui avons agi, Jorge Chaminé incontestablement, l'équipe qu'il a su fédérer autour de lui, et Stéphane Bern qui a joué un rôle très actif pour placer le Domaine des Frênes au tout premier rang de ce projet, puisque sur la liste des projets symboliques, significatifs, Viardot arrive tout à fait dans les premières rangs. Ce qui n'est d'ailleurs pas sans créer certaines jalousies du côté d'autres grandes communes du département.

Merci Florence pour avoir fait avancer et aboutir ce projet qu'évidemment nous allons soutenir, non pas seulement maintenant pour signer, mais après pour le mettre en œuvre.

Monsieur BARATON

Je voudrais saluer le courage de Monsieur Wattelle.

Monsieur le Maire

C'est un courage collectif.

Monsieur BARATON

Un courage collectif, Monsieur le Maire, nous ne mettons pas un centime ! Il faut tout de même dire les choses comme elles sont ! Je dis que c'est courageux dans la mesure où on peut lui souhaiter d'avoir des subventions importantes, on sait très bien qu'il y a toujours beaucoup de mécènes au départ et beaucoup moins à l'arrivée, voir l'histoire de la Villa Georges Bizet qui est rachetée par le Département. Il faut tout de même savoir que même s'ils ont 500 000 € par le Loto du Patrimoine, ce que l'on peut leur souhaiter, ils auront dans les deux ans à venir à sortir 250 000 € par an. Pour une commune qui est tout de même deux fois plus petite que la nôtre, avec d'autres projets puisqu'effectivement il y a la réhabilitation de la Villa Berthe Morisot, et ils ont tout de même un certain nombre de travaux en cours actuellement avec une maison médicale, etc. Je veux dire que c'est tout de même courageux et j'espère que ce sera une réussite, c'est tout ce que je peux lui souhaiter.

Monsieur le Maire

Mais vous savez, dans la vie il faut être positif, Monsieur Baraton. Moi j'y crois, je crois réellement à la réalisation de ce projet, et nous ferons tout pour soutenir Bougival. D'ailleurs l'argent ne sera pas uniquement celui de Bougival, il y aura des appuis, il y a ce Loto du Patrimoine, l'État, la Région, toutes les collectivités qui se mobilisent, y compris le Département comme vous l'avez rappelé. Il n'y a pas de raison d'être négatif sur ce genre de choses, à force d'être négatif on ne fait rien dans la vie. Ce sujet doit sortir et réussir. D'autres questions ou interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du 10 avril 2018 autorisant le Conseil municipal à lancer une procédure de mise en concurrence préalable à la conclusion d'un bail emphytéotique sur une partie du domaine des Frênes (14 360 m²), propriété de la commune de La Celle Saint-Cloud,

Vu l'offre unique remise par la commune de Bougival, et qui présente la réalisation d'une opération d'intérêt général permettant la restauration proprement dite de la Villa Viardot, la mise en valeur du parc et son entretien, la mise en accessibilité du site et le développement d'un projet culturel alliant musique (centre européen de musique) et littérature,

Vu l'avis favorable des domaines en date du 24 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation de la Ville du 31 mai 2018,

Vu le projet de bail emphytéotique administratif entre la commune de La Celle Saint-Cloud et la commune de Bougival,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail emphytéotique sur une partie du domaine des Frênes, sis 16 rue Yvan Tourgueniev, 78380 BOUGIVAL (lot A de la parcelle cadastrée Section AH n°39 tel qu'il résulte du projet de division effectué par M. Herviou, Géomètre Expert) avec la commune de Bougival pour une durée de 25 ans à compter de la signature entre les parties, moyennant une redevance à zéro (0) euro en raison des contraintes et obligations pesant sur le bien, et de la réalisation de travaux pour un montant à minima de 1 380 000 euros TTC (soit 1 150 000 euros HT).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et les documents afférents.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Tarifs de la saison culturelle 2018-2019

Monsieur le Maire

Nous avons une série de délibérations de tarifs, c'est Florence pour les tarifs de la saison culturelle.

Madame NAPOLY

Comme chaque année cette délibération est l'occasion, pour ceux qui ne l'ont pas encore vu, de découvrir la saison culturelle. Je vous rappelle qu'elle sera présentée au théâtre vendredi en huit, et à cette occasion nous espérons pouvoir distribuer à ceux qui seront là le guide culturel de la saison à venir.

En termes de tarifs, vous savez que chaque année nous modifions un ou deux des tarifs et faire des comptes ronds, pour ne pas avoir à rajouter un peu à chaque fois. Cette année, nous avons augmenté d'un euro l'ensemble des tarifs réduits du théâtre, et également d'un euro le tarif plein du tarif A. Le tarif jeunes à 10 €, qui fait partie de notre politique culturelle, est bien évidemment maintenu. Le tarif du jeune public est également inchangé, sachant que nous commençons à réfléchir à une évolution de cette saison jeune public, puisque l'on s'aperçoit que d'année en année on a de moins en moins de spectateurs en individuel ; on a des spectateurs mais qui sont plutôt des centres de loisirs. Si effectivement l'essentiel des spectateurs sont des centres de loisirs, on peut faire autrement, ce qui ne veut pas dire moins de qualité. Et nous allons essayer cette année de proposer un spectacle jeune public familial, un samedi après-midi dans le cadre de La Route des Contes. On va voir si cela répond et si cela permet effectivement d'avoir davantage cette fréquentation en famille, que l'on avait encore il y a quelques années le mercredi. En famille, cela veut dire avec les grands-parents ou les parents, mais on s'aperçoit que cela a beaucoup diminué, et on va voir si le changement des rythmes scolaires influe sur la question ou pas.

En termes de cinéma, nous avons modifié le coût de la recharge des 10 places d'abonnement, et qui passe de 48 € à 50 €. Nous n'avons pas modifié le reste, vous savez la concurrence qui va nous arriver à la rentrée des futures salles du Chesnay, et un peu plus tard de Versailles. On essaie donc d'affirmer également le caractère spécifique, convivial et d'animation de notre théâtre. On développera encore plus cette année les séances d'opéra au cinéma, puisqu'on en mettra quatre de façon à pouvoir proposer également un abonnement. On devrait renforcer notre accréditation auprès de la CRIF qui nous permet de proposer des séances aux scolaires.

Dernier élément, les conférences Legas ont également été augmentées, ce qui n'avait pas été fait depuis des années, elles passent de 8 à 10 €. Sachant que l'on va proposer cette année, ce que l'on ne faisait pas avant, des réservations à l'avance et des possibilités d'abonnement.

Monsieur le Maire

Merci Florence. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Blanchard.

Monsieur BLANCHARD

D'abord pour rappeler que comme ce sont des tarifs nous voterons contre, pour le principe. Et éventuellement une suggestion : sur l'activité culturelle d'une manière générale, bien des gens disent : « Il y a eu tel spectacle, j'avais oublié, c'était dans le journal municipal, je l'avais noté comme intéressant et je l'ai totalement oublié ». Ne serait-il pas possible de proposer aux habitants de La Celle-Saint-Cloud qui s'intéressent à l'activité culturelle, de recevoir par mail (on reçoit beaucoup de publicités, souvent trop), en le demandant, un système « Push », où ils auraient régulièrement l'information de ce qui arrive dans les jours à venir ? Ça existe ? Pardon, je ne le savais pas.

Madame NAPOLY

Ça existe, il y a une Newsletter du théâtre, que l'on envoie toutes les personnes qui en ont fait la demande. Elle sort tous les mois, et rappelle avec un système Push les spectacles du mois. C'est assez proche, en général c'est assez rare qu'il reste des places, ce système-là fonctionne bien. Et lorsque l'on voit que l'on a un spectacle où il nous reste des places, on renvoie également à ce fichier-là. Mais encore faut-il que les gens s'y abonnent, je vais peut-être faire un peu de publicité dans le magazine de rentrée pour que les gens sachent qu'ils peuvent s'abonner à cette Newsletter. Cela parle du théâtre, des événements cinéma et des expositions.

Monsieur le Maire

Merci Florence. D'autres questions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission d'Animation de la Ville, réuni le jeudi 31 mai 2018,

Considérant qu'il faut fixer les tarifs des places de théâtre, de conférences et de cinéma,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 32
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE
Abstention : 1 – M. MICHEL
DECIDE

D'autoriser Monsieur Le Maire à fixer les tarifs suivants :

TARIFS ET ABONNEMENTS TOUT-PUBLIC**Tarif A**

Tarif plein : 33 €

Tarif réduit : 28 € (demandeurs d'emploi, seniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées

Tarif abonnement : 25 €

Tarif B

Tarif plein : 27 €

Tarif réduit : 24 € (demandeurs d'emploi, seniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées

Tarif abonnement : 20 €

Tarif C

Tarif plein : 22 €

Tarif réduit : 19 € (demandeurs d'emploi, séniors (+ 65 ans), groupe de 10 personnes minimum (9 tarifs réduits et 1 invitation), familles nombreuses, abonnés aux spectacles Tout-public et personnes handicapées

Tarif abonnement : 16 €

Abonnement = 4 spectacles au choix au tarif abonnement

Tarif jeune : 10 € (moins de 21 ans et étudiants)

TARIFS ET ABONNEMENTS JEUNE-PUBLIC

Tarif unique : 7 €

Tarif réduit : 5 € (abonnés jeune public et groupes)

Abonnement unique : 20 € pour 4 spectacles au choix

Tarif exonéré : Productions des spectacles, partenaires culturels, élus de la Ville, accompagnateurs de groupes.

TARIF SPECTACLES FAMILIAUX

Tarif unique : 10 €

- CONFERENCES :

Conférences « Le Monde de l'art » et autres :

Tarif unique : 10 €

Tarif abonné : 9 €

Abonnement = 3 conférences minimum

- CINEMA :

Tarif plein : 7 €

Tarif réduit : 5,70 € (étudiants, séniors (+ 65 ans), familles nombreuses, personnes handicapées, séances du lundi, demandeurs d'emploi, abonnés théâtre tout public)

Tarif spécial : 4 € (enfant de moins de 14 ans, Printemps du cinéma, séance du dimanche matin, cycle du dimanche).

Centres de loisirs, ouverture de la saison et groupes scolaires Collèges et lycées : 3,50 €

Lycées adhérents de l'ACRIF, écoliers d'Ecole et Cinéma : 2,50 € par élève

Bacheliers et scolaires de la commune dans le cadre de la projection annuelle: 2 €

Tarif exonéré : distributeurs, partenaires culturels, accompagnateurs de groupes

CARTE D'ABONNEMENT CINEMA

Carte magnétique rechargeable : 2 €

Recharge de 10 places d'abonnement : 50 € (5 € la place)

OPEPA AU CINEMA

Tarif de la séance Opéra cinéma : 15 €

Carte d'abonnement Opéra-Cinéma pour 4 séances : 48 € soit 12 € la séance.

Carte magnétique rechargeable : 2 €

La formule d'abonnement est valable 1 an

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

SAISON CULTURELLE 2018/2019**Spectacle tout-public**

DATE	SPECTACLE	CATEGORIE
Jeudi 27 septembre 2018	« A »	C
Vendredi 5 octobre 2018	Les Misérables	C
Jeudi 18 octobre 2018	Foutue Guerre	C
Vendredi 9 novembre 2018	La Dame de chez Maxim	B
Vendredi 16 novembre 2018	En attendant Bojangles	B
Mercredi 21 novembre 2018	Intra Muros	A
Vendredi 7 décembre 2018	Adieu monsieur Haffmann	B
Vendredi 1 ^{er} février 2019	Chagrin pour soi	B
Vendredi 8 février 2019	Mickaël Hirsch	B
Vendredi 15 février 2019	Les Petites reines	C
Vendredi 22 mars 2019	12 hommes en colère	A
Vendredi 29 mars 2019	Concert Chant Choral	10 €
Vendredi 5 avril 2019	12 millimètres	B
Vendredi 12 avril 2019	Petites virtuosités variées	A
Vendredi 21 juin 2019	Zwai	GRATUIT

Spectacles jeune public

DATE	SPECTACLE
Mercredi 10 octobre 2018	Le Chat Botté
Mercredi 5 décembre 2018	Les 12 travaux d'Hercule
Mercredi 23 janvier 2019	Rose au Bois Dormant
Mercredi 13 février 2019	Le Petit Roi
Mercredi 20 mars 2019	Le Chat Minouchet
Mercredi 17 avril 2019	La Belle et la Bête

Spectacle familial :

Samedi 24 novembre 2018	Le Savetier de Thanjavur	10 €
-------------------------	--------------------------	------

Spectacles pour les scolaires

DATE	SPECTACLE	TARIF
Les 29 et 30 novembre 2018	Le Moustache Club	GRATUIT

3. Fixation d'un tarif pour les exposants de la Fête de l'Hiver**Madame SALSAT**

Cette année, dans un souci de mutualisation, il a été décidé d'organiser conjointement la traditionnelle Fête de l'Hiver et le Marché de Noël installé Place Berthet en 2017. Cet événement aura lieu les 8 et 9 décembre 2018 sur le parvis, ainsi que dans les espaces culturels de l'Hôtel de ville, théâtre, hall, bar des expositions et dans la salle des mariages. Les exposants, commerçants et artisans, etc., auront la possibilité de proposer leurs marchandises sur ces stands. Il convient alors de fixer les tarifs de location, un stand pourra être constitué d'une ou de plusieurs tables, le tarif est fixé à 100 € par table. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire

Merci Geneviève. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Deux. C'est donc approuvé, merci.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il faut fixer un tarif de location pour les stands des exposants qui participeront à la Fête de l'hiver les 8 et 9 décembre 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Abstentions : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE

D'autoriser monsieur Le Maire à fixer les tarifs suivants :

Location pour une table : 100 €.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Tarifs entrée piscine 2018-2019**Monsieur TURCK**

En raison des désagréments que nous avons subis l'année passée avec les fermetures prolongées, nous proposons tout simplement une seule augmentation des tarifs des non-Cellois. Les tarifs cellois ne bougeront donc pas du tout, la Commission d'Animation de la ville, qui s'est réunie le 31

mai 2018, ayant émis un avis favorable sur ces tarifs proposés pour les entrées de la piscine, il est demandé aux membres du Conseil municipal de fixer, pour la saison 2018 – 2019, les nouveaux tarifs des entrées piscine.

Monsieur BARATON

Au niveau des travaux, c'est fini ? C'est-à-dire que maintenant il n'y aura plus que les fermetures pour vidange ?

Monsieur TEYSSIER

Non, cela a été phasé en deux, la première phase était sur le bassin de loisirs, et la deuxième phase aura lieu en février prochain sur le bassin sportif, pendant trois ou quatre semaines.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Animation de la Ville du 31 mai 2018,

Vu les délibérations du 13 juin 2016 fixant les tarifs des entrées piscine,

Considérant qu'il y a lieu de réviser ces tarifs,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la MAJORITE des membres présents et représentés,
Pour : 33
Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

DECIDE :

D'appliquer à compter du 1er septembre 2018, les tarifs des entrées piscine proposés dans le tableau suivant :

	Cellois (1)	Non Cellois
Moins de 3 ans / Accompagnant d'une personne titulaire d'une carte d'invalidité avec mention "besoin d'accompagnement" / Educateurs du CPEA accompagnant un groupe / Accès vestiaires pour 1 adulte accompagnateur d'un petit en leçon (aide au déshabillage)	Gratuité	
Adultes	5,10 €	6,10 €
Tarif réduit (1) pour : Etudiants, Enfants de 3 à 16 ans, Plus de 60 ans, Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, Adultes Familles nombreuses (3 enfants et plus)	3,45 €	4,15 €
Enfants Familles nombreuses (3 enfants et plus) (1)	2,40 €	2,90 €
Dernière heure de la journée (avant évacuation des bassins)	2,55 €	

Carte de 10 entrées (validité 2 ans)	41,30 €	49,60 €
Carte de 10 entrées Tarif Réduit (validité 2 ans) (1)	29,25 €	35,20 €
Carte de 10 entrées (validité 2 ans) Enfants Familles nombreuses (3 enfants et plus) (1)	20,95 €	25,30 €
Carte individuelle de 15 heures (validité 2 ans)	35,20 €	42,25 €
Forfait individuel trimestriel (carte avec photo)	62,50 €	75,00 €
Forfait individuel annuel (carte avec photo)	166,50 €	199,90 €
Reproduction d'une carte magnétique perdue	3,00 €	
Forfait individuel semestriel Aquabike (2)	199,00 €	238,80 €
Forfait individuel semestriel Aquaphobie ou Jardin Aquatique (2)	166,00 €	199,20 €
1 séance d'Aquaphobie ou Jardin Aquatique	15,00 €	
Activité Zen lors d'organisation ponctuelle : séance de 15mn hors entrée piscine	6,00 €	

VESTIAIRE (casier à code) GRATUIT

(1) Sur présentation d'un justificatif (datant de moins de 3 mois pour le domicile et pour les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA)

- Les tarifs unitaires ne sont valables que le jour d'achat
- L'utilisation des abonnements 10 entrées et 15 heures est cadrée par un règlement, ainsi que l'activité aquabike

(2) 1 séance hebdomadaire de 40mn hors vacances scolaires, jours fériés et fermetures techniques

- Paiement par carte bancaire possible à partir de 5€
- Possibilités de gratuité pour événements exceptionnels

Gratuité pour les Centres de Loisirs et l'Espace André Joly de La Celle Saint-Cloud

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

5. Tarifs sport autre que les entrées piscine : location piscine, location gymnase et stades, remplacement de badges ou clés, inscription à l'école des sports – 2018/2019

Monsieur TURCK

Pour les mêmes raisons que j'ai évoquées juste avant, sur les tarifs de location, étant donné que nous sommes déjà plus chers que les autres piscines en concurrence, nous essayons aussi de ramener les communes et quelques associations extérieures qui ont dû, par le fait de nos fermetures prolongées de l'année dernière, aller sur d'autres piscines. Pour les récupérer nous ne bougeons pas les tarifs, de la même façon que nous l'avons fait pour les entrées piscine. Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal de fixer les tarifs de location de la piscine, des autres équipements sportifs, des remplacements de badges, Jules Ferry, Morel de Vindé, inscriptions aux activités de l'Ecole des sports. Un tout petit détail : sur l'activité de l'Ecole des sports, nous avons bougé de 1 € sur le trimestre, c'est tout.

Monsieur le Maire

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Animation de la Ville du 31 mai 2018,

Vu les délibérations du 13 juin 2017 fixant les tarifs de location des équipements sportifs, des inscriptions aux activités de l'Ecole des Sports et du remplacement des badges du stade Duchesne et des clés des gymnases Victor Hugo, Jules Ferry et Morel de Vindé,

Considérant qu'il y a lieu de réviser l'ensemble de ces tarifs,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A la MAJORITE des membres présents et représentés,

Pour : 32

Contre : 2 – M. BLANCHARD, Mme DELAIGUE

Abstention : 1 – M. MICHEL

DECIDE :

D'appliquer à compter du 1er septembre 2018, les tarifs relatifs au secteur Sport proposés dans les tableaux suivants :

TARIFS DE LOCATION DE LA PISCINE :

DEUX TARIFS DE BASE :

1 ligne d'eau pour 40mn dans l'eau	34,00 €
Un maître-nageur (Surveillant ou Enseignant) pour 40mn dans l'eau	25,00 €

Une DECLINAISON DE CES TARIFS est pratiquée en fonction du temps de la séance (dans l'eau) et du nombre de lignes d'eau utilisées (chiffres arrondis au 1/10è), en appliquant :

Une minoration de 5% par ligne d'eau supplémentaire, le bassin de loisirs étant assimilé à 3 lignes d'eau.
Une minoration du prix du MNS Surveillant, de 40% pour la location d'une seule ligne, et de 20% pour la location de 2 lignes.

SELON LE TABLEAU SUIVANT :

Nombre de ligne d'eau	Sans surveillance du bassin			Bassin surveillé (= + 1 MNS, avec -40% du MNS pour 1 ligne et -20% du MNS pour 2 lignes)		
	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau	40mn dans l'eau	45mn dans l'eau	1H dans l'eau
1 ligne d'eau	34,00 €	38,30 €	51,00 €	49,00 €	55,10 €	73,50 €
2 lignes (= 2x1 ligne-5%)	64,60 €	72,70 €	96,90 €	84,60 €	95,20 €	126,90 €
3 lignes (= demi grand bassin) ou bassin de loisirs (= unité d'accueil pour 1 classe de 34 élèves max.) (-10%)	91,80 €	103,30 €	137,70 €	116,80 €	131,40 €	175,20 €
4 lignes (-15%)	115,60 €	130,10 €	173,40 €	140,60 €	158,20 €	210,90 €
5 lignes (-20%)	136,00 €	153,00 €	204,00 €	161,00 €	181,10 €	241,50 €
Bassin entier (= 6 lignes) (-25%)	153,00 €	172,10 €	229,50 €	178,00 €	200,30 €	267,00 €
Mise à disposition d'un maître-nageur	25,00 €	28,10 €	37,50 €			

Une tarification spécifique est appliquée pour certaines catégories d'utilisateurs, aux taux suivants :

Scolaires du 1er degré, IME		GRATUIT POUR LES CELLOIS
Organismes de formations liées aux métiers de Maîtres-nageurs ; Associations de natation proches, en dépannage pour les licenciés FFN et FFESSM		51%
Lycée Corneille		50%
Associations sportives celloises : activités aquatiques hors natation ou pour adhérents non licenciés FFN	Natation	43%
	Aquagym	39%
	Plongée	14%
Collèges de la ville	tarif correspondant au prix d'un maître-nageur, pour 1 classe dans 3 lignes maximum	
Redevance trimestrielle pour l'exercice d'une activité libérale d'enseignement de la natation (par convention) pour les Maîtres-nageurs municipaux		58,00 €

TARIFS DE LOCATION DES GYMNASES ET STADES :

Associations hors activités principales et organismes privés locaux	Tarif horaire, pour 1 salle (ou 1 terrain) plus vestiaires	103,50 €
Associations et organismes privés hors commune pour activités principales		127,00 €

TARIFS DE REMPLACEMENT DU MOYEN D'ACCES AUX EQUIPEMENTS :

BADGES du portail du stade Duchesne	Pour les responsables d'associations	17,80 €
-------------------------------------	--------------------------------------	---------

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

6. Voyage à Beckum – mandat spécial – remboursement des frais

Madame MARADEIX

Comme chaque année, une délégation du conseil municipal est invitée par le Maire de Beckum à participer au « Pütt-Tag », autrement nommé « Le jour du puits », qui aura lieu du vendredi 31 août au lundi 3 septembre 2018 à Beckum, voyage compris. Cet événement, qui réunit les délégations des villes jumelées avec Beckum, La Celle-Saint-Cloud, Heringsdorff et Grodkow, permet de consolider les liens d'amitié entre les villes et à travers les différentes rencontres prévues avec les délégations officielles, d'initier des projets d'échanges entre les habitants de nos communes. Je rappelle que cette année nous fêtons les 35 ans du jumelage.

Madame Delaigue..., je crois que l'on peut compléter ces trois petits points par Monsieur Turck et Hervé Brillant, ont fait part de leur souhait de faire partie de la délégation, ainsi que Monsieur le Maire, mais c'est ouvert, vous êtes les bienvenus bien sûr. Il est donc proposé au Conseil municipal de donner mandat spécial à ces élus pour les dates ci-dessus indiquées, conformément à l'article L 2123.18 du Code général des collectivités territoriales, aux conditions suivantes : le moyen approprié pour ce voyage est le véhicule, covoiturage ; les frais de transport sont remboursés sur la base et la limite des dépenses effectivement engagées par les élus, état de frais. Pour l'usure du véhicule, il conviendra de se référer aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État. Pour les frais de séjour : hébergement et restauration, ceux-ci sont remboursés dans la limite des dépenses effectivement engagées par les élus. Enfin, nous sommes totalement invités, nous n'avons rien à payer lorsque l'on est là-bas. Tout autre frais des élus communaux en mission spéciale peut donner lieu à remboursement, conformément au principe posé par l'article L.2123.18, alinéa 1 du CGCT, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat. Tout autre frais des élus communaux en mission spéciale peut donner lieu à remboursement, conformément au principe posé par l'article du Code général des collectivités territoriales, dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Anne-Sophie. Est-ce qu'il y a d'abord d'autres volontaires pour aller au Pütt-Tag ? Des questions sur la délibération ? Non. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé.

Vu l'article L-2123-18 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'invitation du Maire de Beckum à participer au Pütt-Tage,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune à ces manifestations liées au jumelage,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'animation de la ville réunie le jeudi 31 mai 2018,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DÉCIDE

De donner mandat spécial à M. DELAPORTE, M. BRILLANT, M. TURCK et Mme DELAIGUE pour représenter la ville au Pütt-Tage à Beckum, qui se tiendra du vendredi 31 août au lundi 3 septembre 2018.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Madame MARADEIX

Je voudrais rajouter, sur la venue des Allemands à la fin du mois, parce que cela vous concerne aussi. C'était un peu compliqué à organiser cette année, mais ils viennent tout de même avec un bus de 50 personnes. Ils arrivent le jeudi, ils visitent le musée de la Grande guerre à Meaux le vendredi, le samedi ils vont aller à Paris, et le dimanche ils vont aller visiter la Malmaison. Comme chaque année il y a des repas en commun auxquels vous êtes invités, et notamment celui du vendredi qui aura lieu aux Bois Blancs cette année. Je pense que vous allez recevoir un mot bientôt, n'hésitez pas à vous inscrire auprès de Laurent ou de moi-même, c'est un peu une question de gestion des repas. Merci.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Anne-Sophie. Et merci, après les quelques péripéties récentes, un grand nombre d'entre nous a participé à la remontée de la pente, merci de continuer à l'engager, avec Hubert d'ailleurs, aussi excellentement au service du jumelage. Merci beaucoup.

7. Modification de la composition du jury « Les Cellois s'exposent » - 12^{ème} édition**Madame NAPOLY**

Je suis désolée de vous imposer cette modification du jury, puisqu'en effet je ne pourrai malheureusement pas être présente vendredi. Il s'agit du jury qui avait été prévu lors de la délibération de décembre 2017. Nous vous proposons donc un jury composé de la façon suivante : Mme Sophie Triniac, Mr Stéphane Dasse, Mr Etienne Fauchet qui est un professeur de sculpture du Carré des Arts, et Monsieur Georges Rili, artiste peintre, invité d'honneur de l'édition 2018.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé. Merci Florence.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de modifier la composition du jury de l'exposition "Les Cellois s'exposent" fixée par délibération n° 2017.05.23 du 12 décembre 2017,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE :

- de valider la composition du jury suivante :
- Mme Sophie TRINIAC, maire adjoint aux affaires scolaires, périscolaires et à la restauration scolaire,
- M. Stéphane DASSE, Conseiller municipal,
- M. Etienne FAUCHET,
- M. Georges RILL, Invité d'honneur.

Les autres dispositions de la délibération du 12 décembre 2017 restent inchangées.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VI. AMENAGEMENT ET PATRIMOINE

1. Approbation de la convention de mutualisation de service avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc et de la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public par la CAVGP dans le cadre de l'implantation de points d'apport volontaire pour la collecte du verre

Monsieur le Maire

Nous passons au sujet Aménagement et Patrimoine.

Monsieur SCHNELL

Il s'agit d'une régularisation, puisqu'en avril 2017 on avait déjà voté ces deux conventions. Elles concernent deux choses pour les points d'apport volontaire, dont VGP a la compétence : d'une part, lorsqu'ils installent ou modifient l'un de ces points sur la commune, il leur faut une autorisation d'occupation du territoire, c'est la première convention. La deuxième convention, lorsque l'on fait les travaux d'implantation ou de rénovation, les équipes de la ville participent, sous la direction de VGP, à un certain nombre de tâches qui sont ensuite rémunérées. C'est donc une convention de mutualisation des travaux.

La modification par rapport à ce que l'on a voté en 2017, ne porte que sur un point précis : dans les deux conventions de l'année dernière, on avait dit qu'à chaque fois que l'on a un nouveau point d'apport volontaire, il faut repasser une délibération pour entériner le fait que cela rentre dans le cadre des deux conventions. On avait signalé cela à VGP à l'époque, on était les seuls à l'avoir fait

sur les 19 communes, malgré tout ils avaient maintenu cette convention. Cette année on vous propose donc les mêmes conventions dans lesquelles on enlève cette obligation de passer par la délibération pour changer la liste des points d'apport volontaires concernés.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Christian. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Il n'y en a pas. Des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 30 mai 2018,

Considérant que la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, ayant la compétence de l'élimination des déchets ménagers et assimilés, est désormais maître d'ouvrage des travaux d'installation des bornes enterrées destinées à la collecte du verre en Point d'Apport Volontaire (PAV),

Considérant que l'implantation supplémentaire ou la suppression de points d'apport volontaire fera l'objet d'un avenant à la convention qui prendra la forme d'une mise à jour de l'annexe n°1, qui sera alors signée des parties et annexée à la convention initiale, sans nécessité de modification de cette dernière,

Considérant que, dans ce contexte, une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour 10 ans, doit être conclue entre la ville et VGP afin de permettre à cette dernière d'implanter les collecteurs sur domaine public,

Considérant qu'il convient, afin de permettre l'implantation des PAV, de signer une convention de mutualisation des compétences des services de VGP et de ceux de la ville, jusqu'au 31 décembre 2020, avec prolongation possible par tacite reconduction d'un an,

Considérant que la mutualisation de service étant une notion juridiquement distincte de celle de transfert de service, les agents concernés par la convention de mutualisation demeurent des agents de la collectivité qui les a recrutés et continuent d'exercer leurs missions pour le compte de celle-ci dans leurs conditions habituelles d'emploi,

Considérant que Versailles Grand Parc remboursera à la Ville le coût du service lié à l'implantation des PAV,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer:

- la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public communal par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de l'implantation des points de collecte du verre en apport volontaire existants et à venir,
- la convention de mutualisation de services avec la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour l'implantation de points de collecte du verre en apport volontaire.
- les avenants (sous forme de mise(s) à jour de l'annexe n°1) à la convention d'occupation temporaire du domaine publicitaire dans le cadre de la suppression ou de l'implantation de points d'apport supplémentaires.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

2. Confirmation de l'intégration de la commune de La Celle-Saint-Cloud dans le périmètre de la concession d'un service public de location de bicyclettes sur le territoire d'Île-de-France

Monsieur FRANQUET

Pour ceux qui rêveraient d'accompagner les pompiers à Beckum l'année prochaine, il y a peut-être une solution là. La Région a un plan assez ambitieux qui a pour but de multiplier jusqu'à trois les déplacements à bicyclette au quotidien, et dans ce cadre-là elle propose un service de location longue durée, qui n'a pas grand-chose à voir avec le Vélib' que l'on connaît, puisqu'il s'agit de locations de vélos sur des durées de un mois à un an, en mettant à disposition, à travers un marché de concession de service public. 10 000 vélos dans un premier temps, éventuellement extensible, aux habitants de communes qui ont accepté le principe, qui ont donc délibéré comme on vous appelle à le faire ici.

On peut mentionner que la mise en place de ce service n'entraîne aucun frais pour les communes. Tous les services associés sont partagés par l'exploitant qui va être recherché à travers l'appel d'offres, les usagers et Île-de-France Mobilités au niveau de la Région. La procédure de mise en concurrence, permettant de désigner l'exploitant du service, est lancée, en intégrant la commune de La Celle-Saint-Cloud qui doit donc, par cette délibération, confirmer son intérêt sous la forme de cette demande-là. À défaut, on serait exclu du périmètre d'étude. Voilà le principe de cette concession de service public de location de bicyclettes à assistance électrique. Il s'agit donc de location de longue durée de vélos à assistance électrique pour un tarif, si j'ai bien compris, serait au maximum de 40 € par mois.

Monsieur le Maire

Merci Jacques. En réalité, nous répondons à un appel à manifestation d'intérêt, nous manifestons donc notre intérêt mais le dispositif n'est pas encore mis sur pied, cela prendra encore un peu de temps.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Monsieur Baraton.

Monsieur BARATON

Même remarque en commission : c'est une très bonne initiative, la seule chose c'est un gros coût pour la Région parce que c'est tout de même au moins 10 millions d'euros, et en même temps, en ratio, s'il y avait un prorata il y aurait environ 15 vélos pour La Celle-Saint-Cloud. J'ai évoqué le problème puisque c'est pour 2019, il faudra diffuser largement parce que les modes d'attribution pour l'instant sont dans un flou artistique assez grand. Il faudrait peut-être aussi que les tarifs soient attrayants parce que 40 €, qu'on le veuille ou non (alors que ce sont des vélos qui vont rester personnalisés, ce n'est pas comme Vélib' où la moitié sont bousillés dans la journée), cela veut dire qu'en deux ans le vélo est amorti. Il faudrait peut-être voir s'il n'y a pas une possibilité parce que sans ça on va retomber sur le même problème. C'est comme lorsque des villes comme Bougival donnent une prime de 250 € pour acheter un vélo électrique, on s'aperçoit que cela profite tout de même à des gens qui pourraient s'en payer un sans subvention. Mais enfin, on est complètement d'accord avec cette décision. Je dirais même que, puisque VGP développe ses pistes cyclables à vitesse grand V à voir les travaux dans la côte de Versailles, pourquoi est-ce que VGP ne pourrait pas avoir également un système, puisque l'on est dans des régions assez vallonnées. Pour l'anecdote, qui utilise les deux vélos électriques de la ville ?

Monsieur FRANQUET

Beaucoup de questions qui montrent l'intérêt pour ce service, qui est tout de même novateur. Déjà, il s'agit de location longue durée de vélos à assistance électrique, ce qui fait que, par exemple, dans Paris intra-muros il est très peu probable que des gens veuillent louer des vélos pour une longue durée, ce qui veut dire que l'on doit le stocker chez soi. On a donc plus de relief et de possibilités de

stocker un vélo chez soi que les Parisiens, je pense donc que ce sera plutôt la petite, voir la grande couronne, on verra bien. Et encore une fois, il y a une possibilité de doubler le nombre de vélos si le succès est au rendez-vous. Ensuite, chacun décidera, louera le vélo un mois, un an, mais ensuite si cela correspond vraiment à ses besoins il achètera le sien et le vélo sera à quelqu'un d'autre. C'est vraiment le principe qui est de mettre, si je puis me permettre, le pied à l'étrier aux gens qui se posent la question mais qui ne veulent pas investir tout de suite dans l'achat d'un vélo à assistance électrique.

VGP va bien sûr délibérer également sur la même question et, selon son objectif semble-t-il, va organiser les points de dépôt. Et dans le plan de la Région, il y a aussi l'équipement de points de stationnement sécurisés, ce qui est évidemment essentiel lorsque l'on a un vélo à assistance électrique et que l'on veut s'en servir, par exemple, à la gare. Cela est également associé au même plan.

Monsieur le Maire

Merci pour ces précisions.

Madame VIAL

Je voulais juste revenir sur les points de stationnement, en particulier devant les écoles, il n'y en a pas ici à La Celle Saint-Cloud. Je ne sais pas si VGP serait d'accord pour financer ces points de stationnement, ou si cela serait davantage du ressort de la commune. Mais il est vrai que ce sont tout de même de courts trajets, pour aller vers les écoles, qui correspondent effectivement à des déplacements possibles à vélo.

Monsieur FRANQUET

Les collèges sont une cible, pas pour nos vélos à assistance électrique, mais effectivement le fait de pouvoir garer l'engin, que ce soit une trottinette ou autre, de façon sécurisée, il y a des choses qui se développent. VGP travaille le sujet de façon à voir avec le Département cette fois-ci qui participe également à encourager l'essor de l'usage des vélos. Dans les lycées, c'est la même chose, c'est la Région qui encourage. Le travail se fait donc à différents niveaux, Région, Département et Communauté d'agglomération pour ce qui la concerne, évidemment la commune participe. Par exemple, on travaille pour qu'à la gare on puisse disposer rapidement d'un système type Véligo. On espère donc avoir rapidement quelque chose pour que les vélos qui restent à la gare soient stationnés de façon sécurisée.

Monsieur BLANCHARD

Je vais être obligé de redire des choses qui ont déjà été dites. On est bien évidemment très favorable à ce projet. On était très réservé sur Autolib parce que cela nous paraissait très mal adapté à cette banlieue, et les faits semblent nous avoir donné raison, on a vu encore récemment des articles sur les difficultés que posait ce dispositif, notamment pour les communes de la couronne parisienne. Pour La Celle-Saint-Cloud cela nous paraît particulièrement intéressant, on a une commune très en pente, lorsque l'on doit la remonter en rentrant du travail, si ce n'est pas avec une assistance électrique ce n'est pas très facile, l'idée de proposer cette solution nous paraît donc intéressante. Il me semble également que si c'est 40 € par mois, quelqu'un qui, au bout de six mois, aura vu que cela correspondait bien à son usage, il passera par l'achat d'un vélo à assistance électrique, je pense que c'est bien l'objectif. Mais il faut que les stationnements soient sécurisés là où l'on dépose le vélo. Pour l'instant, lorsque l'on est habitué à faire du vélo on sait où l'accrocher, je crois que ceux qui sont usagers le savent bien, mais il faut probablement quelque chose qui soit plus sûr. On espère donc que cela fonctionnera bien.

Monsieur le Maire

Absolument, nous l'espérons tous et il n'y a pas de raison que cela ne fonctionne pas. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? C'est approuvé, merci.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable des membres de la Commission Aménagement et Patrimoine qui s'est réunie le 30 mai 2018,

Considérant la décision du syndicat des transports d'Ile de France, Ile-de-France Mobilités, de lancer un service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'Ile-de-France,

Considérant que le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard en septembre 2019,

Considérant que le service prendra la forme d'une concession de service public,

Considérant que la mise en place de ce service n'entraînera aucun frais à la charge des communes, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Ile-de-France Mobilités,

Considérant qu'à ce jour, la procédure de mise en concurrence permettant de désigner l'exploitant de ce service est lancée, en intégrant, dans le périmètre de la concession, la commune de la Celle Saint-Cloud,

Considérant qu'il convient de confirmer l'intérêt de la commune pour ce projet,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

SE PRONONCE favorablement sur l'intégration de la commune de la Celle Saint-Cloud dans le périmètre de la concession d'un service public de location de bicyclettes sur le territoire de l'Ile-de-France.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

3. Demande de subvention au Conseil régional d'Ile-de-France pour des travaux pour l'aménagement d'équipements sportifs de proximité

Monsieur TEYSSIER

S'appuyant sur ce dispositif, trois programmes de travaux prévus en 2018 peuvent bénéficier de subventions du Conseil régional. Le premier c'est la création d'éclairage pour les courts de tennis extérieurs et leurs abords au stade Duchesne. Les travaux sont estimés à 75 000 €, et il y a une possibilité d'avoir une subvention de l'ordre de 25 %, ce qui permettrait d'avoir une subvention de 15 000 €.

Le deuxième point, c'est la création de vestiaires pour l'athlétisme au stade Duchesne, la création de vestiaires avec bureau d'associations dans le bâtiment situé à proximité de la piste d'athlétisme. Il s'agit en fait du premier étage de la Villa foot. Le projet a été estimé par les services à un montant

de 90 000 € HT. Il y a la possibilité d'avoir une subvention de 20 %, l'aide sollicitée est donc de 18 000 €.

Ces deux premiers points étaient déjà budgétés, le troisième point ne l'était pas puisqu'il s'agit de travaux de rénovation. On a eu des problèmes au niveau d'une panne du gymnase Jules ferry en lamellé-collé. Lorsque l'on regarde la forme de la panne, il y a un certain nombre de contraintes et, avec le temps, on a un certain nombre de décollages. Il va donc falloir reprendre au moins la panne dont les lames sont actuellement décollées, et il faut en profiter également pour vérifier et peut-être renforcer, ou trouver un mode de fixation pour les pannes à proximité. Cela peut rentrer également dans le cadre de subventions auprès du Conseil régional. Pour l'instant, les travaux sont estimés à 70 000 €, ce qui permettrait d'avoir un financement de l'ordre de 10 %, soit une somme de 7 000 €.

Ces trois projets permettraient de solliciter une aide d'un montant total de 40 000 €. Compte tenu de la nécessité d'ouverture de ces équipements aux différents publics, une autorisation de démarrage anticipé des travaux sera jointe à ce dossier. Nous nous sommes effectivement déjà renseignés auprès du Conseil régional, il y aura la possibilité d'engager les travaux avant d'en avoir la notification, ce qui est tout de même relativement intéressant.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du sport,

Vu la délibération du Conseil Régional 204-16 nouvelles ambitions pour le sport en Ile de France,

Vu l'avis favorable émis par les membres de la Commission Aménagement et Patrimoine réunis le 30 mai 2018,

Considérant que certains équipements sportifs de proximité nécessitent des travaux de rénovation et de mise aux normes pour améliorer l'accueil de différents publics,

Considérant le budget primitif voté pour réaliser ces différentes opérations,

Considérant que l'aide sollicitée d'un montant total de 40 000 € pour trois opérations est en adéquation avec le programme concernant les équipements de proximité structurants,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

DECIDE

D'autoriser M le Maire :

- à solliciter une subvention du Conseil Régional Ile de de France pour les trois projets suivants :

- Création d'éclairage pour les courts de tennis et leurs abords Stade Duchesne,
- Création de vestiaires pour l'athlétisme Stade Duchesne,
- Rénovation de la charpente du gymnase Jules Ferry.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

4. Marché de travaux pour la construction d'un accueil de loisirs sans hébergement groupe scolaire Morel de Vindé

Monsieur le Maire

Il y a encore une délibération sur table qui concerne le centre de loisirs Morel de Vindé. Jean-Claude.

Monsieur TEYSSIER

Ce marché avait déjà été présenté le 6 mars 2018, mais avec 16 lots. Et à l'ouverture des plis il a été déclaré infructueux puisque 3 lots n'ont pas été attribués, ils n'ont pas eu de candidats. On relance donc un marché en revoyant l'articulation des lots. Ces 3 lots empêchent effectivement le démarrage, c'est-à-dire que l'on n'avait pas de démolition, pas de VRD et pas de chauffage. On s'est donc renseigné auprès des entreprises qui avaient répondu, on s'aperçoit que la démolition était un petit lot par rapport au gros œuvre. Les entreprises préféreraient donc que la démolition soit incluse dans le gros œuvre. VRD, démolition et gros œuvre pourraient faire partie d'un seul et même lot, on va donc diminuer le nombre de lots.

On avait d'autres lots qui étaient infructueux : le désamiantage et le chauffage. Ils pourraient donc faire partie d'un lot, on relance alors un marché, en réduisant un certain nombre de lots de façon à pouvoir démarrer assez rapidement les travaux.

Monsieur le Maire

Merci Jean-Claude. Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix : des votes contre ? Abstentions ? C'est donc approuvé, merci.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics.

Considérant les nombreuses demandes des familles, il est nécessaire de procéder à la construction d'un centre d'accueil de loisirs sans hébergement au sein du groupe scolaire Morel de Vindé permettant la création de 70 nouvelles places pour les quartiers nord de la ville.

Considérant que ce programme consiste en la construction d'un bâtiment d'environ 300 m² sur un seul niveau accessible aux Personnes en Situation de Handicap composé d'un hall d'accueil, de circulation, de quatre salles d'activités, de sanitaires, de locaux pour le personnel, d'espaces de stockage et d'une chaufferie.

Considérant que ce centre d'accueil est construit dans la cour adossé au talus, avec toiture en zinc, huisseries en aluminium, charpente en bois ainsi que le bardage, chauffage central avec chaufferie alimentée au gaz.

Considérant le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architectes SCHEMAA missionné pour réaliser ce projet attributaire du marché : 2017 MAPA 07.

Considérant qu'il a été décidé de lancer la consultation des entreprises en marché de travaux allotis correspondant à la construction de ce bâtiment neuf, hors mobilier.

Considérant les crédits nécessaires à cette construction prévus au Budget Primitif communal 2018, budget de 680 000 euros TTC.

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de lancer un Marché à Procédure Adaptée pour la construction de ce bâtiment

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés,
DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer le Marché à Procédure Adaptée alloti pour la construction d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement au Groupe scolaire élémentaire Morel de Vindé

- et à signer les marchés et les éventuels avenants correspondants avec les sociétés ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire

Nous avons terminé la partie des délibérations, je vais donc joindre la question de Monsieur Baraton formulée dans une lettre du 14 mai, concernant le changement de dénomination de certaines rues. Je vais donner la parole à Jean-Christian Schnell.

Monsieur SCHNELL

Je vais commencer par lire la lettre de Monsieur Baraton :

« Monsieur le maire, la France est riche de ses grands hommes, de Molière à Victor Hugo, de Louis Pasteur à Marie Curie, de Jean Moulin au Général De Gaulle. C'est la fierté d'une nation de se souvenir de ces femmes et de ces hommes qui ont marqué notre histoire. Dans ce monde de plus en plus individualiste, les symboles d'unité et de courage sont nécessaires. Un homme a offert sa vie pour en sauver d'autres, victime du terrorisme ; le Colonel Beltrame est un exemple pour nous tous. Aussi, notre groupe propose qu'une rue de notre ville porte le nom de ce héros. Par ailleurs, Livia Rév, pianiste de renommée internationale, vient de nous quitter. Elle résida une grande partie de sa vie à La Châtaigneraie où de nombreux résidents connaissent bien sa famille. Nous proposons que l'Allée Centrale puisse devenir l'Allée Livia Rév. Nous vous demandons que ces propositions soient portées à l'ordre du jour du conseil municipal du 12 juin 2018 ».

Il y a donc deux cas très différents. Le premier cas : le Colonel Beltrame. Il est vrai qu'un certain nombre de villes ont pris des décisions pour nommer, soit des rues, soit des bâtiments, souvent des casernes de gendarmerie, du nom de ce héros. On ne peut pas nier qu'il a accompli un acte d'héroïsme remarquable. Par exemple, à côté de chez nous, la ville de Maisons-Laffitte envisage (je ne sais pas si c'est déjà fait mais le Maire s'est exprimé là-dessus) de donner le nom du Colonel Beltrame à une caserne de la Garde républicaine qui se trouve dans la ville. Il faut voir que dans ce cas-là, le colonel Beltrame avait été officier de liaison de cette caserne, il y avait donc une liaison directe entre l'homme et la ville, ce qui peut effectivement justifier que l'on nomme la caserne où il a travaillé, de son nom. Ça, c'est un premier critère.

Si l'on regarde par rapport à la ville de La Celle-Saint-Cloud, honnêtement, sur les critères que sont la liaison avec la ville, ou le caractère un peu historique du nom (le Général De Gaulle n'a pas de lien avec la ville mais il a une rue à son nom, on n'est pas tout à fait dans le même domaine), cela nous paraît une demande pas de qui n'est pas tout à fait justifiée. D'autant plus que l'on n'a pas un besoin cruel de trouver des noms de rues, puisque les rues sont déjà baptisées, et à chaque fois que l'on change une rue cela pose un problème. Nous pensons donc que ce n'est pas une proposition à retenir.

En revanche, le cas de Livia Rév est différent. Il est vrai qu'elle est bien connue à La Châtaigneraie où j'habite, je la connaissais évidemment comme beaucoup d'habitants de ce quartier. C'est une très bonne idée, et on n'a pas attendu la lettre pour se poser la question puisque le Maire avait déjà pris des contacts avec la famille, on a déjà commencé à réfléchir au sujet. On va donc continuer à le faire. Il y a un premier point : la proposition est de donner le nom d'une allée qui existe. Dans ce cas, il y a des gens qui y habitent et qui ont l'habitude d'avoir leur adresse. Un premier point est de vérifier que cela ne pose pas de problème aux résidents, aux riverains de la rue. Nous avons questionné d'une manière formelle l'association de La Châtaigneraie pour qu'elle regarde un peu la réceptivité de cette proposition. Ensuite, en fonction de la réponse, dans le cadre d'une commission de la ville on pourra voir si l'on peut aller plus loin sur cette demande. On en est donc pour l'instant dans la phase d'investigation sur l'intérêt et l'acceptabilité de ce nom.

Monsieur BARATON

Pour Madame Rév, lorsque l'on change le nom d'une rue il y a généralement deux plaques, la première avec le nouveau nom et en dessous « ancienne rue ». C'est donc l'Allée centrale qui n'est pas le nom d'un grand homme.

En revanche, pour le Colonel Beltrame, on vous avait fait deux propositions : l'une était l'Avenue de la Drionne qui n'a absolument aucun habitant actuellement, qui ne posait pas de problème ; ou alors la Place du Cormier qui permettait en même temps d'associer Bougival à cette démarche, ce que je trouvais très bien. Maintenant, si le Conseil municipal considère que puisque le Colonel Beltrame n'a jamais mis les pieds à La Celle-Saint-Cloud ce n'est pas la peine, c'est le principe d'un conseil municipal, mais je le regrette tout de même.

Monsieur le Maire

Heureusement, il y a des héros. On a encore vu récemment des comportements héroïques, cela existe et tant mieux. Les choix que nous avons à faire sont tout de même des choix qui doivent être un peu tempérés par un certain recul par rapport à l'actualité. Lorsque l'on nomme une rue ou une avenue du Général De Gaulle, ou Clémenceau, il y a toute une histoire, des dizaines d'années valident un comportement héroïque, un comportement de très haut niveau, voire dans certains cas peut-être des siècles. Il faut donc faire très attention à une espèce de zapping ou à un effet de mode. L'idée que nous aurions, mais qui doit être débattue en commission, Jean-Christian ne ferme pas une porte me semble-t-il en disant qu'il faut en discuter en commission, mais il pourrait y avoir une règle de bons procédés, une règle de méthodes qui serait de dire que dans certains cas on peut donner un nom de rue pour des rues qui sont à créer, il va notamment y en avoir dans le Cœur de Ville, des rues nouvelles. Ne peut-on pas trouver des personnages d'histoire ou intéressants, qui remplissent deux critères ? Un critère de notoriété nationale, de rayonnement très large pas seulement lié à l'histoire de La Celle-Saint-Cloud, et un critère lié à l'histoire de La Celle-Saint-Cloud. Et l'exemple du Colonel Beltrame, dont le nom a été retenu à Maisons-Laffitte, le Maire Jacques Myard le dit très clairement, c'est parce qu'il a été officier de liaison dans cette caserne de gendarmerie. Sinon, des héros, on en aura d'autres et heureusement.

Il faut avoir l'avis de Jasmine, je pense que notre service culturel aura son avis à donner, je ne suis pas pour dire que l'Allée Centrale n'existe pas, c'est un nom qui a un sens historique. Il faut faire très attention lorsque l'on débaptise les choses, il ne faut pas les remplacer comme ça par un nom sympathique en oubliant ce qu'a été la référence du nom précédent. Discutons-en donc en commission, il y a des choses à voir, posons la question aux gens avec l'association de La Châtaigneraie, ce qui est en cours. Je pense aussi avec l'association d'histoire locale, il serait intéressant qu'elle se saisisse ou donne un avis. Il ne faut pas traiter ce genre de choses à la va-vite, il faut vraiment que l'on prenne le temps de mûrir un raisonnement, parce qu'on aura l'occasion de le faire. Je pense qu'il ne faut vraiment pas louer le coche, et le faire de manière extrêmement approfondie et significative pour notre ville. Je vous remercie.

Je vous propose de regarder les décisions du Conseil municipal, c'est Gwenaëlle.

VIII. DECISIONS MUNICIPALES ET DECISIONS DES MARCHES PUBLICS

Madame VELOU

Décision municipale n° 2018.05 du 4 mai 2018 : acceptation d'une indemnité, remboursement d'honoraires contentieux d'urbanisme. Il est décidé d'accepter de la SMACL la somme de 68 € représentant le règlement des honoraires de notre avocat dans cette affaire, selon le barème appliqué dans notre contrat de protection juridique.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Gwenaëlle. La séance du Conseil municipal, pour sa partie formelle, est terminée. Est-ce qu'il y a des questions ? Je pense que l'on va faire un petit point, Florence, sur les manifestations du mois de juin.

IX. INFORMATIONS DIVERSES

Madame NAPOLY

Je vais les prendre par week-ends et vous nommer les principales, à vous de vous référer à l'agenda du magazine. Ce week-end, à noter le vernissage des « Cellois s'exposent », et un concert d'harmonie au Carré des Arts qui accueille l'Harmonie du Chesnay. Cela peut être une belle soirée, à 20 heures. Samedi, la Fête du Brésil au centre commercial Elysée Village, la fête de la MJC et son traditionnel barbecue. Dimanche, le vide-grenier de la Feuillaume, Place Berthet.

Sur le week-end suivant, et un peu avant le week-end, nous avons la Fête de la Musique le 21 juin, notamment avec, sur la Place Berthet, Les Vitrines Celloises et la MJC, ce sera une soirée dansante et festive, jeudi. Dimanche, au théâtre, il y aura toute une programmation autour des films ayant pour thème la musique, à l'occasion de la fermeture du cinéma du théâtre. Vendredi 22 juin, la présentation de la saison culturelle au théâtre, avec le spectacle « Piano Furioso ».

Et bien évidemment, le week-end du 29 les Fêtes de la Ville, avec la traditionnelle cérémonie de remise des médailles le matin.

Monsieur le Maire

Merci Florence. On va faire un point sur les conseils de quartier, la remise en route des conseils de quartier version 2. Agnès, tu peux peut-être nous en dire un mot, accompagnée de Jean-Claude, Daniel et Valérie.

Madame THEARD

Après trois ans d'existence de ces conseils de quartier Nord, Centre et Sud, on avait évoqué la possibilité d'en modifier un peu le fonctionnement pour une amélioration qui nous semblait importante. Celle qui est visée là est d'avoir la meilleure représentativité possible sur la ville, dans les différences sous-quartiers de nos conseillers de quartier dans les trois quartiers Nord, Centre et Sud. Aller un cran en dessous pour avoir une représentativité géographique la plus optimum possible. On a donc fait tout un travail là-dessus, on a fait un appel à candidatures pour avoir de nouveaux conseillers de quartier, ou des conseillers qui se représentaient et qui seraient tirés au sort. On a fait le plein de candidats, on en est ravi, positivement surpris de l'intérêt que cela a suscité, on peut donc dire que c'est un succès là-dessus. Maintenant, les deux prochaines étapes

sont : le tirage au sort de ces conseillers de quartier du 18 juin à 20h30 ici même, et présentation de la charte d'engagement que l'on a créée pour concrétiser leur rôle et les engager de façon positive mais un peu plus formelle qu'avant. Leur rôle, leurs responsabilités, leurs missions au sein de ces conseils de quartier, qui sont véritablement autour de la convivialité, l'animation de la ville.

La deuxième étape est d'avoir, dans les trois grands quartiers Nord, Centre et Sud, un premier conseil de quartier avec les nouveaux conseillers avant l'été.

Monsieur BLANCHARD

Après la délibération, au cours de laquelle on n'avait pas abordé le sujet sur le renouvellement des conseils de quartier, nous avons découvert que les élus minoritaires ne peuvent pas faire partie de ces conseils de quartier. Lors de la mise en place des premiers conseils de quartier, tout le monde pouvait être candidat, et aujourd'hui ce n'est plus possible. Il me semble que cela pose un problème démocratique, et j'irai même un peu plus loin que cela, dans les précédents conseils de quartier une seule élue de l'opposition était présente, c'était Marie-Pierre Delaigue. La question est : pourquoi avez-vous modifié ces possibilités de candidater ? Est-ce que cela veut dire que Marie-Pierre Delaigue n'a pas bien fait son travail ? Pourquoi l'avoir modifié ?

Deuxième point : on apprend ce soir que le tirage au sort aura lieu lundi prochain, on aurait pu le savoir un peu plus à l'avance pour pouvoir être présent, et malheureusement on peut avoir des obligations qui nous empêchent d'être présent le jour du tirage au sort, la date n'avait jamais été donnée.

Monsieur le Maire

On va vous répondre, mais d'ores et déjà je dis attention, le conseil de quartier n'est pas un conseil municipal bis. Je vais passer la parole à Agnès.

Madame THEARD

Ce point-là fait partie de la charte, c'est ce que l'on a retenu, et c'est un principe qui vaut également pour les élus de la majorité parce qu'il n'y a pas d'élus de la majorité dans les conseillers de quartier candidats. Il y a donc un président du conseil de quartier, il y a deux conseillers du groupe qui l'aident, qui sont un peu des adjoints et des relais.

Sur la deuxième partie de votre question : pourquoi vous apprenez ce soir la date du 18 juin. À un moment donné on s'est dit qu'il fallait tout de même faire cela en juin, en essayant de trouver la date qui pouvait s'insérer dans le programme très chargé des semaines qui viennent en juin. En effet, cela n'a pas été annoncé très en amont, on peut dire cela. Si vous arrivez à vous rendre disponible, vous êtes les bienvenus.

Monsieur BRILLANT

Deux choses : il y a la Fête du commerce qui se déroulera pendant les Fêtes de la ville. Les commerçants vous proposeront des promotions chez eux, je vous invite à y participer.

D'autre part, le 24 septembre nous organisons, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, la Journée du Commerce connecté. On a invité les villes du Chesnay, de Bougival et de Louveciennes à s'associer à cette manifestation, qui se déroulera ici à la mairie de La Celle-Saint-Cloud.

Monsieur le Maire

Merci Hervé. Est-ce qu'il y a d'autres points d'informations générales ? Daniel.

Monsieur TURCK

Juste un tout petit point : si vous voulez vous ébattre à la piscine samedi prochain, le 16, nous avons des structures gonflables.

Madame DELAIGUE

Déjà, on n'a pas eu la réponse concernant la question de Monsieur Blanchard sur les conseils de quartier. Quand est-ce que j'aurais fait quelque chose de mal pendant cette première saison de conseils de quartier ?

Par ailleurs, je voulais parler du terrain de football de Bauffremont. Nous arrivons à la veille des congés d'été, où les jeunes auront besoin de jouer au foot, et cela fait bien peut-être six mois que l'on attend qu'il soit terminé. Je voudrais donc savoir où il en est.

Enfin, on a évoqué des travaux de réfection de voirie tout à l'heure, il y a effectivement eu des amorces de bouchage de nids-de-poule un peu partout. Néanmoins, je voudrais parler du quartier que je connais bien, le parking Lully et son accès : il reste tout de même des trous qui ne sont pas agréables à passer en voiture, que ce soit pour les sportifs ou les riverains. Merci.

Monsieur le Maire

Je vais demander à Jean-Christian de faire un point sur les travaux de rebouchage.

Monsieur SCHNELL

Cela a été un peu abordé par Pierre Soudry dans la présentation des comptes, vous avez vu que l'on a rajouté des sommes. Je crois avoir déjà abordé au précédent conseil le fait que nous avons fait une première campagne de bouchage de trous, début avril je crois, de l'ordre de 73 000 €. D'ailleurs, le Département avait fait en même temps une campagne sur l'Avenue Duchesne et l'Avenue De Gaulle. Il se trouve que les trous que l'on avait repérés en février ne représentaient pas la totalité puisque les trous sont apparus après, vu que l'on a eu un hiver assez sérieux, et on a donc décidé de faire une deuxième campagne. Actuellement, on a listé les endroits où il y a des problèmes, vous pouvez constater qu'à certains endroits où il y a des trous assez importants en surface, il y a des cerclages orange qui indiquent l'endroit où Eurovia va intervenir dans les jours qui viennent pour refaire cela. Concernant les endroits plus petits, on ne les a pas marqués parce qu'il est facile de dire où boucher le trou, il n'y a pas de zone à définir. Le fait qu'il y a un orange autour veut dire que cela va être réparé rapidement, le fait qu'il n'y en ait pas veut dire que cela va sans doute être réparé. Je dis « sans doute » parce que l'on est malgré tout obligé de faire des choix. On a dépensé 143 000 € sur ces opérations, pour aller au-delà il faudrait revenir vers Pierre et dire que l'on a encore besoin de 100 000 €, en tout cas une certaine somme non négligeable.

Le cas particulier de la place Lully : il est vrai qu'il y a des choses à refaire sur cette place, on ne va pas la refaire complètement parce que là on n'est plus dans la réparation suite à l'hiver, on est dans la reprise un peu plus profonde de la chaussée.

Dans les travaux que l'on va faire suite à l'hiver il n'y a pas que ce que j'ai mentionné avec mes zones orange, il y a aussi deux ou trois endroits, à Bauffremont par exemple, où on veut faire une reprise plus importante de la chaussée. Mais c'est un travail qu'il faut préparer, qui demande du temps et que l'on ne peut pas faire instantanément. On progresse donc, on ne fera sans doute pas tout cette année.

Monsieur le Maire

Bauffremont, je pense que la partie plane située entre le terrain et la chaufferie est à revoir de près.

D'autres points ?

Madame DELAIGUE

Sur les trois points que j'ai abordés, il y avait l'état du terrain de football de Bauffremont.

Monsieur SCHNELL

Lorsque l'on a fait le projet de Bauffremont, on a tout de même essayé de faire un projet raisonnable. On a donc pris une certaine analyse du problème, et on a décidé un certain type de reprise du terrain. Il faut peut-être dire que comme on voulait rester dans un budget raisonnable, on n'a peut-être pas pris une solution massue permettant d'assurer complètement la résolution du problème. On constate aujourd'hui que percer le joint textile, dont j'ai parlé dans un autre conseil, ne semble pas suffisant. Il y a en ce moment un cabinet qui est en train de regarder, qui fait de petits sondages pour voir à quel endroit se situe le problème, avant de faire la réparation définitive. On préfère donc être sûr de ce que l'on fait pour ne pas faire de petites opérations successives qui ne donneraient éventuellement pas satisfaction. On va voir ce qu'il en dit, et après on prendra une décision pour faire des réparations qui seront faites dans le courant de l'été.

Monsieur DASSE

Tout d'abord un mécontentement, et ensuite un petit point d'information. S'agissant du mécontentement, notre groupe souhaitait attirer votre attention sur la tribune libre du groupe majoritaire dans le dernier magazine municipal de ce mois-ci, du mois de juin. Cette tribune évoque un certain nombre de positions de notre groupe, c'est très gentil, très aimable de parler de nous et de faire de la publicité. Simplement, au-delà des propos très caricaturaux et erronés qui y figurent, mais ça c'est la liberté de l'auteur de cette tribune, nous avons été frappés par le fait que cette tribune répondait à notre tribune du même mois. Et notamment sur notre suggestion de mutualiser un certain nombre de services et, par exemple, la médiathèque du Chesnay. C'était vraiment la première fois que nous en parlions, jamais nous n'avons évoqué ce sujet-là auparavant. Nous avons donc été très surpris de découvrir que la tribune du groupe majoritaire répondait à notre tribune ce qui, vous le comprendrez, est une rupture d'égalité entre les groupes. Nous souhaitons donc qu'une solution puisse être trouvée.

Par exemple, première proposition : que le groupe majoritaire nous adresse son projet de tribune, de façon à ce qu'éventuellement nous puissions y répondre nous aussi, ou alors éventuellement un petit mot d'excuse dans la prochaine édition pour dire que cela ne se reproduira plus. Merci. Ça, c'était le premier sujet.

Monsieur le Maire

Celui-là est un point de contentement ou de mécontentement ?

Monsieur DASSE

Ça, c'était le sujet de mécontentement.

Monsieur le Maire

Ah bon, alors on va dans le bon sens.

Monsieur DASSE

Je passe à un autre sujet qui n'a rien à voir, qui est un point d'information par rapport à la situation des maisons forestières du Butard qui, vous le savez, sont malheureusement squattées depuis

maintenant, on le suppose, le 21 ou le 22 mai dernier. Tout d'abord, je souhaitais remercier, cette fois au nom de l'Association des Amis du Butard, Jacques Franquet, qui a associé cette structure à tout ce qui a été fait, et qui a permis aux Amis du Butard d'interpeller ses interlocuteurs habituels : Nathalie Morin, Directrice de l'Immobilier de l'Etat, le Directeur de cabinet de la Ministre de la Culture, un certain nombre d'interlocuteurs de l'ONF, pour attirer leur attention. Le Président des Amis du Butard a pu également s'entretenir avec l'avocat de l'ONF, avec le Directeur régional de l'ONF. Une saisine en référé du TGI de Versailles a été effectuée, l'audience doit se dérouler le 19 juin prochain à 10 heures, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Nous espérons vivement, bien sûr, que le juge délivrera une ordonnance de référé pour agir dans le sens de l'expulsion des squatters, et que le concours de la force publique sera vraiment au rendez-vous. Voilà, c'était juste un petit point d'information pour dire que le dossier avance, c'était l'occasion de remercier Jacques Franquet par rapport à tous les efforts qui ont été déployés. Merci.

Monsieur le Maire

Sur cette histoire, je crois qu'il faut voir que plusieurs se sont mobilisés, et que nous avons d'ailleurs saisi, et le Préfet, et le Directeur général de l'ONF, pas seulement le directeur local, avec copie aux autorités de l'État, sur la nécessité de procéder sans retard à une expulsion, évidemment, à une saisine des tribunaux compétents et ensuite à l'expulsion. D'ailleurs, la ville examine aujourd'hui les moyens de s'associer et de se joindre à la procédure pour l'expulsion des squatters qui se sont installés. Cette association connaît apparemment le genre de procédure et vise les maillons faibles et les propriétés médiatisées, dont tout le monde parle, qui font l'objet de beaucoup d'effervescence et qui sont disponibles pour être squattées. Cela nous appelle, je crois, à beaucoup de responsabilités et parfois de prudence, lorsqu'il s'agit de biens de cette nature du patrimoine. Je pense que les affaires méritent beaucoup de discrétion. Aujourd'hui, ne médiatisons pas trop certaines affaires qui répondront à l'appétit d'autres groupes qui ne sont pas l'intérêt de La Celle-Saint-Cloud, qui ne sont pas les nôtres Monsieur Dasse, il faut faire très attention à cela. C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut attirer l'attention de l'État sur le sort de ce type de patrimoine, il ne faut pas faire de l'agitation médiatique qui se retourne à un moment ou à un autre contre les intérêts locaux et contre les nôtres. C'est pour cela que je crois qu'il faut garder, et vous et nous, beaucoup de prudence et beaucoup de discrétion.

La deuxième erreur que je veux pointer c'est celle de l'État, qui annonce la vente de biens, qui les inscrit sur une liste publique plusieurs années avant de savoir si vraiment on va le faire ou pas. De telle sorte que l'on a des biens qui restent vacants pendant des mois, des années, et qui sont évidemment la cible d'associations dont l'intérêt est tout simplement de faire de la politique au sens très étroit du terme. J'aurai l'occasion de le dire au représentant de l'État, mais là encore, discrétion, prudence, responsabilité, et en tout cas de la part de l'État une responsabilité d'agir rapidement. On va être vigilant, j'ai eu le responsable de la police, on a eu un remplacement de commissaire divisionnaire récent, Taboulet vient de remplacer le Contrôleur général Cassagne, je crois. C'est donc un point sur lequel nous aurons à discuter très rapidement pour suivre de près ce qui se déroule là-haut. Les interventions auprès de l'État se feront extrêmement percutantes et vigilantes pour qu'il n'y ait pas de manifestations qui viennent perturber complètement la vie locale. Parce que ces manifestations embêteraient les gens les premiers, leur créeraient des nuisances considérables. Attention, on a des quartiers qui sont là, il ne faut pas que ce soit l'occasion de gêner la vie des quartiers. Je dis donc, Monsieur Dasse, soyons prudents, tous collectivement sur ce genre d'affaires. Je pense qu'il ne faut pas prendre d'initiative, les uns ou les autres, il faut que nous en parlions dans un esprit de responsabilité pour agir en évitant que chacun, Pierre, Paul ou Jacques, intervienne comme cela sans coordination d'ensemble. La concertation se fera ici, je pense qu'il faut une concertation qui se fasse de façon organisée dans les murs de la mairie.

Sur la tribune libre, c'est l'histoire de la poule et de l'œuf : qui est responsable ? Je n'en sais rien. Les tribunes sont les tribunes, il faut bien regarder les tribunes que vous écrivez, vous avez le droit de les écrire mais vous critiquez systématiquement la politique municipale, du premier jour de la tribune jusqu'à aujourd'hui, tous les jours. Ce n'est pas compliqué, Georges, le rédacteur, a regardé

les tribunes, vous avez affirmé ceci, vous avez affirmé cela. Que s'est-il passé ? Rien. C'est ce qu'il a fait, c'est tout. George, je vais te laisser la parole.

Monsieur LEFEBURE

D'abord, je vais vous dire franchement quelque chose, à l'écriture de cette tribune je n'avais pas lu la vôtre, ni aucune des autres tribunes d'ailleurs. Je n'ai parlé que du fond, effectivement, je n'ai pas cherché, comme vient de le souligner Monsieur le Maire, à parler de la forme. Parce que mis à part trois tribunes, sur les 41 aux 42 qui ont été écrites, je trouve qu'elles ont tout été très agressives vis-à-vis du conseil municipal. Vous venez encore de continuer, non pas sur le fond mais sur la forme, avec un certain harcèlement, c'est un peu comme cela que je le prends. Maintenant, si vous pensez que j'ai dévoilé votre tribune du jour, je m'en excuse par avance.

Monsieur le Maire

Merci Georges. Je crois que le rédacteur d'une tribune exprime ce qu'il a sur le cœur. Georges l'a fait, et j'avoue qu'un certain nombre parmi nous partageait totalement son point de vue.

Monsieur BARATON

On n'est pas là pour juger du fond des tribunes, on dit simplement que lorsque pour la première fois on fait une proposition disant que dans le fond, puisque vous souhaitez tant mutualiser les choses, y compris Viardot, on parle de la médiathèque du Chesnay, et que l'on nous répond que La Celle-Saint-Cloud n'aura pas sa propre bibliothèque, excusez-moi, ou George Lefébure est devin, ou il y a tout de même quelque chose, ce n'est pas possible autrement. Pour le reste, lisez bien nos tribunes, lorsque l'on a dit que le Cœur de Ville avait du mal à battre, c'était peut-être un peu agressif mais jusqu'à preuve du contraire c'est tout de même ce qui se passe actuellement.

Madame d'ESTEVE

C'est ce que vous ressentez, Monsieur Baraton, ce n'est pas la réalité.

Monsieur BARATON

J'ai le droit de le dire, là on ne parlait pas du tout de ce sujet-là, on disait simplement qu'il est tout de même très surprenant, alors que l'on n'en avait jamais parlé, que l'on ait la même expression dans notre tribune que dans celle du groupe majoritaire. Et je préfère également que le groupe majoritaire fasse des propositions, ce serait tout de même mieux que de nous critiquer sans arrêt.

Monsieur le Maire

Vous êtes en plein dans la polémique, je crois que ce genre de polémique n'est pas très acceptable. En tout cas, une tribune qui a été écrite par un conseiller municipal qui a exprimé ce qu'il avait sur le cœur, c'est parfaitement respectable. Monsieur Blanchard, qui va élever le débat.

Monsieur BLANCHARD

Je ne vais pas vraiment élever le débat, je veux rappeler que les tribunes libres sont propres à chacun d'entre nous. On a déjà eu l'occasion de constater, pour notre propre tribune, qu'elle avait été lue avant sa publication, ce n'est pas normal. Les tribunes engagent chacun d'entre nous et on ne répond pas, parce que l'on dispose des tribunes des autres, à ces tribunes en donnant l'impression qu'il y a ceux qui vocifèrent et ceux qui gèrent. Il est vrai que vous gérez, il est vrai que nous sommes dans l'opposition et que nous exerçons notre droit d'opposition, notamment en nous exprimant dans les tribunes, mais on n'a pas le droit de répondre à une tribune avant le délai normal, c'est-à-dire avant la parution.

Monsieur le Maire

Monsieur Blanchard, je le dis de manière solennelle, si cela a été le cas c'est tout à fait rarissime, exceptionnel. Il y a certainement eu des loupés, des coïncidences, mais nous ne cherchons jamais à attendre vos tribunes pour, en quelque sorte, y répondre, ce serait sans intérêt. D'ailleurs, cela nous entraînerait, les uns et les autres, à des surenchères de polémiques qui n'intéressent personne. Les Cellois ne s'intéressent absolument pas à cela, ils n'aiment pas la polémique, très sincèrement ils n'ont rien à faire de l'esprit polémique.

Monsieur FRANQUET

J'ai tout de même été tellement cité que je tiens à m'exprimer. Déjà, j'estime n'avoir fait que mon travail dans le domaine de la sécurité. Quel est-il ? Il s'agit juste de coordonner les différentes forces amenées à réagir lorsqu'il y a des problèmes de sécurité justement. Merci de vos compliments mais mon travail est celui-là, et je pense simplement avoir contribué à cela. Il y a quelques enseignements que je voudrais rappeler, Monsieur le Maire en a rappelé beaucoup : soyons tous vigilants, la loi dit qu'au-delà de 48 heures d'occupation (et vous trouvez maintenant facilement sur le Net un livre qui s'appelle « Le Squat de A à Z » qui explique comment faire), on ne peut plus rien faire hormis une décision de tribunal. C'est malheureusement bien ce qui s'est passé là parce qu'il n'y a pas eu suffisamment de vigilance. Et évidemment une réactivité associée à cette vigilance, de façon à ce que l'on puisse très vite agir avant ce délai qui est très court. Cela concerne tout le monde finalement, cela peut concerner une maison individuelle. Je voulais juste rappeler cela.

Ensuite, un autre point. Sur l'été prochain, je voudrais tout de même rappeler que nous n'avons plus de trains du tout à nos deux gares, du 7 juillet au 28 août, pour la raison que vous connaissez, je pense, qui est l'achèvement du chantier du remplacement du tablier du viaduc de Marly, qui va donc être remplacé jusqu'au 28 août où la ligne sera réouverte. Évidemment, il y a des bus de substitution qui sont mis en place, comme à chaque fois qu'il y a des interruptions de trafic de train. Là, c'est tout de même un peu plus pénalisant puisque cela commence le 7 juillet, mais en tout cas la SNCF a fait le maximum pour que, en particulier de La Celle-Saint-Cloud, on puisse rallier Saint-Cloud avec une ligne de bus sérieusement renforcée. On travaille aussi à ce que nos lignes régulières habituelles, je pense à la ligne 27, la ligne D, puissent drainer vers le RER un certain nombre de nos voyageurs qui seront privés de l'usage de la ligne L.

Monsieur le Maire

Merci Jacques. Je rappelle que la date du prochain conseil municipal vous sera donnée d'ici le 15 juin. Merci à tous, bon été. La séance est levée.